



L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire

L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire

Rapport final du Groupe de spécialistes
sur l'intégration d'une perspective de genre
dans le processus budgétaire (EG-S-GB)

Division Égalité
Direction générale des droits de l'homme
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

© Conseil de l'Europe, 2005

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe est une organisation politique qui a été créée le 5 mai 1949 par dix Etats européens dans le but de réaliser une union plus étroite entre ses membres. Il compte aujourd'hui quarante-six Etats membres¹.

Les principaux objectifs de l'Organisation sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit, ainsi que de rechercher des solutions communes aux problèmes politiques, sociaux, culturels et juridiques de ses Etats membres. Depuis 1989, il a intégré la plupart des pays d'Europe centrale et orientale et les soutient dans leurs efforts pour mettre en œuvre et consolider

leurs réformes politiques, législatives et administratives.

Le siège permanent du Conseil de l'Europe est à Strasbourg (France). Le statut de l'Organisation prévoit deux organes constitutifs: le

1. Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « L'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Ukraine, Royaume-Uni.

Comité des Ministres, composé des ministres des Affaires étrangères des quarante-six Etats membres et l'Assemblée parlementaire, formée de délégations des quarante-six parlements nationaux. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe représente les collectivités territoriales dans les Etats membres.

La Cour européenne des Droits de l'Homme est l'instance judiciaire compétente pour statuer sur les requêtes introduites contre un Etat par des particuliers, des associations ou d'autres Etats contractants pour violation de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Le Conseil de l'Europe et l'égalité entre les femmes et les hommes

Les questions concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, celles-ci étant considérées comme un droit fondamental de la personne humaine, sont de la responsabilité du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG). Les expert(e)s

qui le composent (un(e) représentant(e) de chaque pays membre) ont pour tâche de stimuler les actions à mener, tant au niveau national qu'à celui du Conseil de l'Europe, en vue de la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. A cette fin, le CDEG

procède à des analyses, études et évaluations, définit les stratégies et les mesures de politique concertée visant l'égalité et, si nécessaire, élabore des instruments juridiques appropriés.

Pour plus d'informations concernant les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, consultez notre site Web : <http://www.coe.int/equality/fr/>

Division Égalité
Direction générale des droits de l'homme
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)388 41 20 00 — Fax +33 (0)3 88 41 27 05 — e-mail dg2.equality@coe.int

Table des matières

Introduction

Le Conseil de l'Europe et l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes 7

Le Conseil de l'Europe et l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire 8

Qu'est-ce que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ?

Contexte historique 11

Définition et champ d'application 11

Objectifs 12

Conditions préalables et principes 13

Comment mettre en œuvre l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire

Acteurs 16

Les différentes étapes du processus budgétaire 18

Outils et méthodes pour l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire 19

Défis 22

Evaluation des projets d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire 23

Tableau : Intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire 24

Exemple de lignes directrices pour lancer une initiative d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire

Pourquoi lancer une initiative d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ? 27

Organiser une initiative d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire 28

Planifier une initiative d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire 29

Evaluation selon le genre 30

Visibilité de la perspective de genre dans les propositions budgétaires du gouvernement : résultats attendus 30

Exemples de projets d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire dans les Etats membres

Autriche 31

Belgique 32

France 33

Allemagne 33

Irlande 34

Norvège 34

Pologne 36

Espagne 36

Suède 37

Suisse 38

Turquie 38

Royaume-Uni 39

Le Conseil nordique des ministres 40

Annexe I

Membres du Groupe de spécialistes sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire (EG-S-GB) 41

Annexe II

Mandat du Groupe de spécialistes sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire (EG-S-GB) 42

Annexe III

Questionnaire sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, envoyé aux membres du CDEG .. 43

Annexe au questionnaire : formulaire de présentation de projets prenant en compte le genre dans les budgets 44

Annexe IV

Bibliographie 46

Introduction

Le Conseil de l'Europe et l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil de l'Europe a un rôle primordial à jouer pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses Etats membres, par exemple en définissant des normes et des principes communs pour promouvoir la pleine participation des femmes et des hommes dans la société.

Même si les femmes ont, *de jure*, obtenu l'égalité de droits et de statut avec les hommes dans la plupart des pays européens, elles souffrent encore de discriminations dans de nombreux domaines. Des législations pour combattre la discrimination et promouvoir l'égalité de traitement ont été adoptées et des mécanismes de la politique d'égalité pour suivre la mise en œuvre ont été créés.

Les déséquilibres entre les femmes et les hommes continuent de marquer tous les domaines de la vie et il est de plus en plus évident que de nouvelles approches, de nouvelles stratégies et de nouvelles méthodes sont nécessaires pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est l'une de ces stratégies.

Le concept d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est apparu pour la première fois dans des textes internationaux à la suite de la 3^e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (Nairobi, 1985), dans le débat sur le rôle des femmes dans le développement. Le Programme d'action, adopté

lors de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), appelle à la promotion de l'approche intégrée de l'égalité en déclarant que « les gouvernements et les autres acteurs doivent favoriser une politique active et visible en vue d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et dans tous les programmes en analysant notamment, le cas échéant, les conséquences qui en résultent, respectivement, pour les femmes et les hommes, avant toute prise de décision ».

Depuis, les pays se sont efforcés d'adopter une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes aux niveaux local, régional et national. Des organisations internationales, notamment les Nations Unies, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et le Conseil nordique des ministres ont joué un rôle actif en diffusant des informations, en organisant des conférences et en introduisant cette stratégie dans leurs propres structures.

Le Conseil de l'Europe a constitué un Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité (EG-S-MS) en 1995, sous l'égide du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG)¹. Le rapport final du Groupe, publié en 1998², inclut une définition de

l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, décrit l'origine de l'approche intégrée de l'égalité et ses relations avec les politiques spécifiques d'égalité entre les femmes et les hommes, aborde les problèmes qui peuvent surgir lors de sa mise en œuvre et explique l'importance de cette stratégie. Il énumère aussi les conditions requises et donne des exemples de bonnes pratiques.

L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes a été définie ainsi :

L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, le développement et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques.

A la suite de ce rapport, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une *Recommandation aux Etats membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes* en octobre 1998³. Dans ce

1. Le CDEG est un comité intergouvernemental, composé d'un(e) représentant(e) de chacun des quarante-six Etats membres du Conseil de l'Europe.

2. L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes – Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des « bonnes pratiques ». Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité (EG-S-MS) (EG-S-MS (98) 2 rev).

3. Recommandation No. R (98) 14 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.



texte, il recommande aux gouvernements de diffuser largement le rapport et d'encourager son utilisation en tant qu'instrument de mise en œuvre de la stratégie dans les secteurs public et privé. Il a également adopté un *Message aux comités directeurs du Conseil de l'Europe sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes*, les invitant à s'inspirer du rapport du CDEG et à mettre en œuvre cette stratégie dans leurs programmes d'activités.

L'approche intégrée de l'égalité demeure un domaine prioritaire pour le CDEG et pour les activités du Conseil de l'Europe en matière d'égalité et des efforts ont été déployés à différents niveaux pour introduire cette dimension dans les programmes d'autres comités directeurs et favoriser son utilisation au niveau national.

Le CDEG a lancé un projet pilote en 2001 avec quatre autres comités directeurs⁴, afin d'étudier quelles relations existent entre l'égalité entre les femmes et les hommes et les domaines d'action de ces différents comités et comment introduire une perspective de genre dans leurs travaux. Un des suivis concrets à ce projet a été un *Séminaire sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les services sociaux*, organisé conjointement par le CDEG et le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) en décem-

bre 2002. Un des buts de ce séminaire était de fournir des informations pratiques sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes à un nouveau Groupe de spécialistes sur la participation des usagers aux services sociaux qui a débuté ses travaux en 2003.

Le CDEG s'est également intéressé aux rapports entre les femmes et les hommes dans l'éducation et a mis en place un Groupe de spécialistes sur la promotion de l'approche intégrée de l'égalité entre les sexes à l'école (EG-S-GS) en coopération avec le Comité Directeur de l'éducation (CD-ED). Ce Groupe était chargé d'évaluer les politiques et les pratiques existantes pour trouver de nouveaux moyens de développer cette approche dans le système scolaire, notamment dans le cadre de la formation des enseignant(e)s, des programmes scolaires, du matériel éducatif, des méthodes d'enseignement et des contextes d'apprentissage. Le rapport final du Groupe⁵ a été adopté par le CDEG en novembre 2004. Ce rapport propose des lignes directrices pour la mise en place de stratégies afin de promouvoir l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'école. Le CDEG et le CD-ED préparent actuellement une recommandation sur la promotion de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'école.

Le CDEG a aussi coopéré avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes aux niveaux local et régional. Une réunion du Réseau informel du Conseil de l'Europe sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes a été organisée sur ce sujet en septembre 2003. Cette réunion a été suivie d'une audition sur le thème *Favoriser la prise en compte de l'égalité des femmes et les hommes aux niveaux local et régional : une approche intégrée de l'égalité dans les villes et les régions* organisée par la Commission de la cohésion sociale du Congrès en mars 2004, à laquelle le CDEG a été invité à participer. Un des résultats de cette audition a été l'adoption d'un projet de Résolution 176 (2004) et d'un projet de Recommandation 148 (2004) sur *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes aux niveaux local et régional : une stratégie pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les villes et les régions* par le Congrès, lors de sa session plénière en mai 2004.

Poursuivant sa stratégie visant à introduire une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les travaux d'autres secteurs du Conseil de l'Europe, le CDEG a entamé, en 2005, une coopération avec un nouveau Comité d'experts sur la prise en compte dans les actions de santé des spécificités entre hommes et femmes, mis en place par le Comité européen de la santé (CDSP).

4. Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) ; Comité européen de la santé (CDSP) ; Comité pour le développement du sport (CDDS) ; Comité ad hoc d'experts sur les aspects juridiques de l'asile territorial, des réfugiés et des apatrides (CAHAR).

5. La promotion de l'approche intégrée de l'égalité entre les sexes à l'école - Rapport final du Groupe de spécialistes sur la promotion de l'approche intégrée de l'égalité entre les sexes à l'école (EG-S-GS (2004) RAP FIN).

Le Conseil de l'Europe et l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire

Dans le prolongement des activités susmentionnées et dans le cadre de ses recherches sur la situation concernant l'égalité et l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, le CDEG a décidé d'examiner les différentes méthodes existantes pour l'application de cette stratégie. Il est convenu que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire serait une priorité, car le

budget constitue un outil d'orientation politique et de planification important pour les gouvernements. Il a donc créé en novembre 2002 le Groupe informel d'expert(e)s sur les budgets prenant en compte le genre, en vue de la préparation d'un inventaire comprenant une définition, une méthodologie et des exemples de bonnes pratiques pour l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire aux niveaux local, régional et national.

Le Groupe informel d'expert(e)s sur les budgets prenant en compte le genre s'est réuni à Strasbourg en novembre 2002, puis en mars et en novembre 2003. Sur décision du CDEG, il est devenu le Groupe de spécialistes sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire (EG-S-GB), dont le mandat a été adopté par le Comité des Ministres le 31 mars 2004. Le EG-S-GB s'est réuni à deux reprises, en mai et en octobre 2004.



Le présent rapport est le résultat de trois réunions du Groupe informel d'expert(e)s sur les budgets prenant en compte le genre et de deux réunions du Groupe de spécialistes sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire (EG-S-GB). Le groupe de spécialistes se composait de six expert(e)s, parmi lesquels un membre du CDEG et cinq spécialistes du domaine (voir liste des membres à l'annexe I, p. 41).

Conformément à son mandat (voir annexe II, p. 42) le groupe de spécialistes était chargé d'élaborer des lignes directrices à l'intention des Etats membres qui sont en train d'intégrer une perspective de genre dans le processus budgétaire ou envisageant des réformes en la matière.

Le groupe informel a d'abord élaboré une définition de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire et préparé un questionnaire (annexe III, p. 43) pour la collecte d'informations sur le sujet et dans la mesure du possible d'exemples concrets d'initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Ce questionnaire a été envoyé aux membres du CDEG le 20 décembre 2002 et les réponses demandées pour le 30 janvier 2003. Seuls onze pays sur les 45 Etats membres du Conseil de l'Europe ont envoyé des réponses. Quatre pays (Belgique-Communauté flamande, Estonie, Pologne et Slovaquie) ont informé le Secrétariat de ce qu'aucune initiative particulière dans le domaine de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire n'avait été entreprise. Les quelques réponses reçues au questionnaire indiquaient que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire était un concept assez nouveau et que ce concept, tel que défini par le groupe, n'en était qu'à ses débuts dans la plupart des Etats membres, la plupart des initiatives étant actuellement en cours au plan local.

Quelques pays ont mentionné des budgets spécifiques consacrés à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes qui ne constituaient pas, en tant que tels, une

application de l'approche intégrée de l'égalité dans le processus budgétaire.

Dans les pays où des initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire plus spécifiques avaient été lancées, elles consistaient essentiellement en une évaluation selon le genre de certains secteurs politiques et budgétaires. La plupart des projets étant en cours, peu ou pas d'informations étaient données sur les résultats des évaluations et sur la façon dont ces résultats pouvaient être appréhendés afin d'assurer une utilisation plus sensible au genre des budgets.

Les principaux obstacles rencontrés dans la mise en œuvre d'initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaires semblent être le manque de volonté politique et les difficultés à obtenir des statistiques ventilées par sexe.

En résumé, l'on peut constater qu'en raison du peu de réponses ainsi que du stade peu avancé dans la mise en œuvre de ces projets, les réponses n'ont pu être exploitées dans les travaux du groupe de spécialistes.

Les réponses au questionnaire ont montré que le concept était relativement nouveau et peu développé dans la plupart des Etats membres et que la plupart des dispositions prises l'étaient à l'échelon local.

Le groupe a également préparé un projet d'inventaire afin de proposer des lignes directrices et un cadre flexible pour des initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire utilisable dans les différents contextes nationaux. Le présent rapport est l'aboutissement de ces travaux.

Il vise principalement à faire mieux connaître le concept d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire pour encourager son application et promouvoir ainsi l'égalité entre les femmes et les hommes. Il aborde l'organisation, les méthodes et les instruments de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Il met en place un cadre flexible utilisable par les pays en fonction de leurs caractéristiques et des circonstances et présente des exemples pratiques. Il donne un aperçu des modalités de mise en œuvre dans différents pays

(voir *Exemples de projets d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe*, page 31) et apporte ainsi de nombreuses données adaptables aux situations nationales. Ce rapport ne se veut ni modèle figé, ni panoplie sur mesure, ce qui ne serait ni possible, ni souhaitable car le processus budgétaire est spécifique à chaque pays. Chaque pays devra donc expérimenter et faire preuve d'initiative, ce qui lui permettra de s'approprier pleinement la démarche.

Beaucoup de gouvernements européens sont actuellement en train de restructurer leur processus budgétaire, en modifiant les processus d'introduction de données et d'augmentation en processus budgétaires plus orientés vers les résultats et plus objectifs. Bien que ce nouveau processus ne conduise pas automatiquement à un processus budgétaire sensible au genre, leur principe sous-jacent de confrontation des entrées et des sorties ouvre des possibilités à l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire.

Le Programme d'Action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes des Nations Unies (Beijing, 1995) recommande aux gouvernements d'examiner systématiquement les dépenses publiques et de rééquilibrer les budgets afin d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'accès aux dépenses. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire a été ainsi reconnue sur le plan international comme une stratégie permettant de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine sont donc en adéquation avec les initiatives d'autres organisations internationales. De nombreux organismes multilatéraux favorisent actuellement l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire en soutenant la recherche, en offrant une assistance technique et en diffusant des informations.

Parmi ces organismes, le Secrétariat du Commonwealth, qui a apporté son soutien à un vaste programme pilote dans plusieurs pays du Commonwealth dans les années 90. Le Fonds de développement des Nations



Unies pour les femmes (UNIFEM) et d'autres départements et agences des Nations Unies, surtout le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), jouent un rôle prépondérant. Par ailleurs, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale et plus récemment le Fonds monétaire international (FMI) ainsi que le Conseil nordique des ministres, ont apporté un soutien croissant au développement et à la mise en œuvre de cette stratégie.⁶

Le Conseil de l'Europe a coopéré dans ce domaine avec le Comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de la Commission européenne et le Conseil nordique des ministres.

En 2003, après une audition publique au Parlement européen sur *L'intégration de l'égalité entre hommes et femmes dans le budget – la perspective de genre dans les budgets publics*, la

6. Autres organisations internationales actives dans ce domaine et sites Internet, voir Annexe IV, p. 47.

Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances du parlement a publié un rapport en vue d'une résolution et le Comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de la Commission européenne a préparé un avis sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Cet avis, publié en mai 2003, reprend la définition adoptée par le Groupe informel d'expert(e)s du Conseil de l'Europe.

Qu'est-ce que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ?

Contexte historique

En 1984, l'Australie a pris la première initiative d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Partant du principe que les budgets publics sont des instruments essentiels de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, une étude sans précédent a été réalisée sur l'impact des budgets publics sur les rapports entre les femmes et les hommes. Non seulement cet exemple a permis de faire mieux connaître le concept, mais il est aussi devenu une référence pour des initiatives ultérieures.

Depuis 1989, au Royaume-Uni, les expert(e)s du Women's Budget Group (WBG), issu(e)s d'universités, de syndicats et d'ONG, publient chaque année des commentaires sur le budget national. Ils/elles se concen-

trement sur l'examen des impôts et des transferts, mais rappellent aussi constamment l'importance de politiques économiques prenant en compte le genre.

En 1993, au Canada, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL-WILPF) a lancé une initiative d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire axée, à partir d'une conception différente de la sécurité, sur les dépenses consacrées à la protection sociale et à la défense.

Malgré les efforts entrepris au Royaume-Uni et au Canada, la plupart des projets étaient encore récemment mis en œuvre dans les pays du Sud, souvent encouragés et soutenus par les organisations internationales. L'un des exemples les plus remarqua-

bles est celui de la Women's Budget Initiative en Afrique du Sud, créée en 1995 après les premières élections démocratiques.

En Europe en revanche, le projet britannique est resté isolé jusqu'à la fin des années 90, lorsque la France a commencé à publier un « jaune budgétaire » et que d'autres initiatives nouvelles sont apparues dans plusieurs pays européens. Plus de quarante pays dans le monde entier intègrent aujourd'hui, avec une très grande diversité de méthodes, une perspective de genre dans le processus budgétaire.

Une bibliographie et une liste de sites Web sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire figurent en annexe IV, p. 46.

Définition et champ d'application

En tenant compte de la définition de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes adoptée par le *Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité* du Conseil de l'Europe, le *Groupe informel d'expert(e)s sur les budgets prenant en compte le genre* du CDEG a élaboré la définition suivante :

L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est une application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire. Cela implique une évaluation des

budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire ainsi qu'une restructuration des revenus et des dépenses dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les budgets publics ne sont pas uniquement des instruments économiques ; ils traduisent des politiques en termes monétaires et expriment des priorités politiques. Cependant, ils ne sont pas neutres quant au genre: Ils ont des conséquences différentes pour les femmes et les hommes et reflètent ainsi les rap-

ports de force existants dans la société : disparités économiques, conditions de vie différentes et attribution de rôles sociaux. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire cherche à mettre en évidence cet impact selon le genre sur les budgets et à les transformer en instruments de renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est pourquoi l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire concerne toutes les étapes du processus budgétaire et requiert une analyse sensible



au genre, l'évaluation et la restructuration des budgets.

Au lieu d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, les synonymes suivants peuvent être employés : budget selon le genre, sensible au genre, soucieux de l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore budget pour les femmes. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ne signifie pas préparer un budget séparé pour les femmes, ni simplement affecter des ressources à des politiques en faveur de l'égalité des chances ou de la promotion de la femme, mais inclure l'ensemble du budget, recettes et dépenses.

Il est également important d'insister sur le fait que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire fait partie intégrante de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour que l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes soit réalisée en pratique, les budgets doivent être examinés en même temps que les politiques. Car si l'écart entre les politiques et les allocations budgétaires, qui a été démontré dans la plupart des initiatives de budget selon le genre à ce jour, doit être comblé, la préparation des politiques et des budgets doit être menée en étroite collaboration.

L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ne se limite donc à aucun secteur en particulier, mais elle doit en principe toucher toutes les politiques. Néanmoins, en pratique, les projets peuvent se limiter à certaines politiques ou à certaines mesures afin d'élaborer les modèles et outils appropriés et d'acquérir une expérience et un savoir-faire avant de passer à des projets à grande échelle. Cela a été le cas, par exemple, en

Suède, où un projet-pilote d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire a débuté dans trois domaines politiques en 2003. En 2004, le travail effectué dans le contexte du projet pilote a été inclus dans les activités ordinaires du gouvernement qui a entrepris d'intégrer une perspective de genre dans le processus budgétaire de toutes ses politiques.

Il est essentiel d'adopter une démarche d'ensemble et d'analyser les liens entre différents domaines d'action et les effets réciproques des mesures entreprises. Tout projet d'intégration d'une perspective de genre devrait analyser les niveaux suivants : stratégies macro-économiques globales, composition et structure des dépenses et des recettes, qualité des prestations (Elson 2002). L'analyse de tous ces niveaux devrait prendre en compte l'économie des soins.

Négligée par les économistes orthodoxes, l'économie des soins fait pourtant partie intégrante de l'économie, parallèlement aux secteurs de l'économie de marché et du service public. Elle désigne les biens et les services fournis gratuitement dans la sphère privée de la famille, du quartier ou de la collectivité, essentiellement grâce au travail non rémunéré des femmes¹.

Les budgets publics ne prennent en compte normalement que l'économie monétaire. Par conséquent, le cadre macroéconomique des budgets publics n'intègre pas, en général, les

soins et les services non rémunérés. Les économistes féministes et les analystes budgétaires spécialistes des questions de genre, comme Rhonda Sharp et Diane Elson, ont fait remarquer que la méconnaissance de l'économie des soins débouche sur une « fausse économie ». La réduction des prestations du service public, par exemple, entraîne une pression croissante sur l'économie des soins qui prend en charge les prestations, puisque l'économie de marché ne les fournit pas ou uniquement à un coût élevé. En conséquence, ce sont surtout les femmes qui sont obligées de travailler davantage de façon non rémunérée, réduisant ainsi leurs perspectives professionnelles souvent liées à une absence de protection sociale. L'intégration de l'économie des soins dans les politiques économiques en général et l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire en particulier aboutissent à une approche beaucoup plus large et plus adéquate de l'efficacité en matière d'assistance sociale, de ses coûts et bénéfices que les concepts économiques traditionnels.

L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire peut être engagée par différents acteurs au sein ou à l'extérieur du gouvernement. Bien souvent, des ONG et des chercheurs/chercheuses indépendant(e)s peuvent jouer un rôle important en faisant le premier pas en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, mais sans réponse positive du gouvernement pour sa mise en œuvre, l'impact de ces initiatives extra gouvernementales demeurent limité. Le présent rapport s'adresse aux Etats membres du Conseil de l'Europe et met par conséquent l'accent sur les initiatives gouvernementales.

Objectifs

Egalité entre les femmes et les hommes

L'objectif majeur de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire vise essentiellement à redéfinir les budgets et les politiques qui y sont associées afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que

partie intégrante des droits de la personne humaine. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire met en évidence les répercussions différentes des budgets sur les femmes et les hommes et appelle l'attention sur l'étendue, sou-

vent implicite, des discriminations à l'égard des femmes. Elle fait également ressortir les implications spécifiques au genre des finances publiques – souvent présentées comme neutres quant au genre – et, en particulier, des politiques écono-



miques. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est donc considérée comme

une stratégie majeure de sensibilisation et de compréhension des ques-

tions de genre et de l'impact des budgets et des politiques sur le genre.

Responsabilité

Les budgets publics prenant en compte le genre sont un outil essentiel pour renforcer et effectuer un suivi de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes car ils concernent toutes les politiques. Ils sont « *un mécanisme qui*

permet de savoir si un gouvernement concrétise ses engagements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le plan budgétaire » (Sharp/Broomhill 2002, 26). Ce mécanisme contribue donc de façon cruciale à l'approche intégrée de l'égalité entre

les femmes et les hommes dans les politiques publiques et à la définition de responsabilités claires, tout en obligeant les gouvernements à rendre des comptes sur leurs engagements en matière de politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

Transparence et participation

Par ailleurs, l'intégration d'une perspective de genre augmente la transparence et la participation dans le processus budgétaire. Elle tend à démocratiser les processus et les politiques budgétaires. Les initiatives en

matière de budgets prenant en compte le genre peuvent contribuer à la pratique grandissante de consultation et de participation des citoyens à la préparation des budgets et au contrôle de leurs résultats et de leurs

répercussions – de manière à ce que les femmes ne soient pas tenues à l'écart – et renforcer ainsi une bonne gestion économique et financière en encourageant la transparence.

Efficacité et utilisation optimale des ressources

L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire contribue, en outre, à mieux cibler les mesures prises au plan politique, dans un double objectif d'efficacité et d'utilisation optimale. Afin d'atteindre ces objectifs politiques et collecter et dépenser des ressources publiques limitées de façon efficace

et optimale, les gouvernements doivent reconnaître que les femmes et les hommes, du fait de leur situation inégale et des rôles différents qui leur sont attribués dans la société, peuvent avoir des exigences et des besoins distincts ainsi que de réactions différentes à des mesures apparemment neutres quant au genre.

L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire apporte cette sensibilité particulière au genre et représente, par conséquent, une étape importante pour une bonne gouvernance économique.

Bonne gouvernance

Etant donné que les inégalités entre les femmes et les hommes nuisent considérablement à la cohésion sociale, à l'efficacité économique et au développement humain, l'intégration d'une perspective de genre dans

le processus budgétaire représente une stratégie importante pour parvenir à une citoyenneté égalitaire et à la juste répartition des ressources, remédier aux inégalités et réduire la pauvreté. C'est pourquoi les budgets

prenant en compte le genre constituent un outil pour renforcer, non seulement une bonne gouvernance économique et financière, mais une bonne gouvernance de façon générale

Conditions préalables et principes

L'existence d'une volonté politique, de responsabilités, l'allocation de ressources humaines et financières spécifiques, la coordination des informations et de la formation, ainsi

que la disponibilité de données ventilées par sexe sont les conditions préalables à l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. La transparence, le parte-

nariat et la coopération dans tout le processus budgétaires sont des principes-clés de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire.

Volonté politique

La volonté politique est une condition préalable-clé au succès des initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Un engagement politique actif en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus

budgétaire en tant que stratégie importante pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes sont indispensables pour que cette stratégie soit efficace. Cette volonté implique notamment des actions de sensibilisation dans des lieux de discussion politique adaptés, comme les parlements et les assemblées régionales/

locales, ou encore les partis politiques. L'engagement du gouvernement et le soutien actif de tous ses membres sont essentiels pour que le sujet soit régulièrement abordé dans les réunions budgétaires. En outre, des instructions claires et un suivi approprié de l'administration publique sont cruciaux. L'intégration



d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ne peut atteindre ses objectifs que si elle fait l'objet

d'une volonté politique et est reconnue comme une priorité.

Responsabilité

La volonté politique doit s'accompagner d'une obligation de rendre compte. Les gouvernements doivent rendre compte du respect de leurs engagements nationaux et internationaux vis-à-vis de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes en général et de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire en particu-

lier. Les parlements sont particulièrement bien placés pour poser des questions et même donner des instructions aux gouvernements dans le domaine budgétaire. Les ONG, d'autres groupes de la société civile et les médias peuvent sensibiliser et mobiliser les citoyens pour exiger des comptes ainsi qu'une collecte et une répartition équitable des ressources

publiques. La définition d'objectifs et de procédures précis renforce cette obligation, qui implique également des responsabilités claires au sein de l'administration et de ses différents agences et organismes pour l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire.

Ressources humaines et financières

La volonté politique doit aussi se traduire en ressources humaines et financières pour l'analyse, la coordination et l'acquisition de compétences dans ce domaine. L'octroi de ces ressources requiert un engagement politique actif au plus haut niveau. L'intégration d'une perspec-

tive de genre dans le processus budgétaire exige en effet des études et des recherches qui ne peuvent pas être achetées ou fournies en plus des tâches ordinaires. Un personnel supplémentaire qualifié et les ressources indispensables pour effectuer des recherches, acquérir un savoir-faire,

former les responsables et coordonner le processus budgétaire représentent, par conséquent, les conditions préalables au succès de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire.

Coordination

Afin de recueillir et d'échanger des données et de faire circuler constamment les informations entre tous les acteurs concernés, une coordination est indispensable à la réussite de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Elle concerne la formation, des instructions et des lignes directrices claires pour la mise en œuvre, un suivi et

une consultation tout au long du cycle budgétaire, mais aussi la collecte et la systématisation de données, de méthodes, d'outils et de bons exemples, afin de faciliter l'échange d'expériences. Il peut s'avérer nécessaire, pour assurer une bonne coordination, d'institutionnaliser un service administratif spécifique, de préférence au sein du ministère des

Finances et/ou du Budget et en coopération étroite avec le mécanisme national pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Si l'administration ne dispose pas des compétences nécessaires, le recours à des expert(e)s extérieur(e)s peut s'avérer utile.

Données ventilées par sexe

Les statistiques ventilées par sexe sont une condition préalable indispensable à l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire et pour analyser l'impact selon le genre sur toutes les politiques. Les statistiques nationales, les systèmes de gestion en ligne des informations des ministères et les organismes publics jouent un rôle essentiel en fournissant ces données. Les statistiques ventilées par sexe doivent mettre en évidence les dispari-

tés économiques et les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'économie de marché, mais aussi inclure, entre autres choses, la répartition du travail non rémunéré entre les femmes et les hommes. Sur ce point, les études sur l'utilisation du temps sont précieuses. En outre, les données ventilées par sexe ne devraient pas se limiter aux aspects quantitatifs, mais tenir compte aussi des aspects qualitatifs. Ces indicateurs qualitatifs devront, très proba-

blement, nécessiter plus de développement et de spécialisation. Les ministères et les organismes publics doivent préciser leurs besoins en matière de statistiques ventilées par sexe quantitatives et qualitatives. Dans beaucoup de cas, cette mesure devra être la première à prendre en démarrant l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire.

Transparence, partenariat et coopération

La transparence du processus budgétaire – et de la prise de décision politique en général – est un principe directeur pour le succès de l'intégra-

tion d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire requiert un par-

tenariat entre spécialistes des budgets et spécialistes de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'une représentation des femmes et



des hommes à toutes les étapes. Ce partenariat s'étend également aux acteurs extérieurs au gouvernement, pouvant inclure des organisations de la société civile et des expert(e)s extérieur(e)s. La consultation du *Women's Budget Group* par le gouvernement du Royaume-Uni est un exemple de cette participation.

La coopération entre ministères, en particulier la coopération entre le

ministère des Finances et les autorités chargées de l'égalité entre les femmes et les hommes est particulièrement importante. Les initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire peuvent impliquer, avec succès, des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Très souvent, l'intervention d'experts extérieurs peut s'avérer nécessaire, en particu-

lier pour la formation d'agents publics et pour les assister dans l'évaluation de l'impact selon le genre. Les acteurs de la société civile peuvent aussi agir comme intermédiaires entre le gouvernement et les citoyens en fournissant aux décideurs politiques en matière de budget des informations pertinentes sur les besoins et priorités respectifs des hommes et des femmes.

Réalisation des conditions préalables

La réalisation de ces conditions préalables dépend essentiellement de la volonté politique. Les recommandations internationales et les expériences encouragent les gouvernements et les autorités à lancer des initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Promouvoir l'ensemble des avantages offerts par l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, en particulier son potentiel en termes d'efficacité économique ainsi que l'identification des ressources et de l'efficacité,

demande plus de développement et de sensibilisation. L'existence d'obligations nationales envers des instruments internationaux, en particulier sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme la *Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes*,² peuvent motiver les gouvernements à entreprendre les actions nécessaires.

Dans beaucoup de pays, les groupes de la société civile, les ONG

et les universitaires jouent un rôle essentiel pour favoriser et encourager le discours public sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. L'assurance d'une mise en œuvre durable nécessite des efforts et une argumentation permanents.

2. Recommandation n° R (98) 14 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, adoptée le 7 octobre 1998.

Comment mettre en œuvre l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire

Acteurs

De nombreux acteurs peuvent intervenir dans l'intégration d'une perspective de genre dans le proces-

sus budgétaire. Les initiatives devraient en impliquer autant que possible. Les mêmes principes

s'appliquent aux niveaux local et régional.

Acteurs essentiels

Gouvernement

Les gouvernements peuvent entreprendre l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire de leur propre initiative ou en réponse au parlement ou à la société civile. Dans tous les cas, leur participation est essentielle à la réussite de cette stratégie

Les gouvernements sont des entités multiples qui n'incluent pas seulement le cabinet/conseil des ministres, mais aussi l'administration des ministères, les départements et les agences. Les décisions gouvernementales sont tout d'abord préparées puis mises en œuvre par un réseau d'acteurs dans l'administration et les organismes publics. Pour atteindre un impact maximum, les initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire doivent être fondées sur des décisions gouvernementales. Le rôle des différents intervenants gouvernementaux doit être clairement défini. La sensibilisation et la formation des fonctionnaires de tous rangs sont essentielles pour dispenser les connaissances nécessaires. Les responsabilités doivent être clairement délimitées au niveau de la gestion.

Les initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire sont plus efficaces lorsqu'elles sont lancées par le ministère des Finances, de préférence en étroite collaboration avec le ministère ou les autorités nationales/fédérales responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes ou de la condition féminine. Néanmoins, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire devant toucher tous les domaines, elle requiert la participation et l'implication de tous les ministères. Au sein de chaque ministère, les responsables des questions budgétaires et les responsables des politiques doivent coopérer et bénéficier d'une expertise prenant en compte le genre. Ces acteurs essentiels doivent être convaincus non seulement de la validité d'une approche sensible au genre dans la préparation du budget, mais aussi qu'une telle approche est faisable et renforcera leurs pratiques habituelles.

Même si les décisions budgétaires à haut niveau sont prises par le cabinet et d'autres ministres, les hauts fonctionnaires et conseillers ont également un rôle crucial à jouer. L'inté-

gration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire représente un défi très important pour les fonctionnaires dont le travail est de parachever le budget. C'est pourquoi il est important de promouvoir l'engagement de ce corps de personnel dans les initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. S'ajoute la tâche d'imaginer des outils – outils qui vont au-delà des simples approches, lignes directrices et autres listes et qui sont mis en place dans le contexte de leur routine de travail.

L'expertise prenant en compte le genre peut être fournie principalement par les mécanismes pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il peut s'agir de ministères, de départements ou de services spécifiques, de bureaux de liaison ou de points de contact pour un domaine d'action particulier. Ils peuvent être organisés en centres de ressources ou en organismes de promotion externes pourvus d'un mandat public. Les mécanismes nationaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes peuvent sensibiliser et fournir des informations, promouvoir et coordonner l'intégration d'une perspective de



genre dans le processus budgétaire ; ils doivent introduire l'expertise de genre dans le processus budgétaire. Si l'ampleur de leur participation dépend de la coopération avec d'autres ministères, en particulier celui des Finances, ils jouent, dans tous les cas, un rôle majeur en matière de savoir-faire et de forma-

tion, de coordination, de sensibilisation et de renforcement des capacités.

Parlement

De façon générale, les parlements et les assemblées locales et régionales négocient, modifient et adoptent finalement le budget proposé par

l'exécutif, mais ils peuvent aussi présenter des requêtes et faire pression et participer ainsi au développement d'une volonté politique et à la consolidation des engagements des gouvernements envers l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire.

Autres intervenants

Chercheurs et experts

L'intégration d'une perspective de genre requiert des recherches et des analyses approfondies. En tant que spécialistes, les universitaires peuvent donc apporter une précieuse contribution en prodiguant un savoir-faire, en mettant en œuvre une évaluation de l'impact de genre, en mettant au point une méthodologie et des indicateurs, en effectuant un audit des résultats budgétaires et en formant les agents publics.

En Norvège par exemple, le gouvernement a fait appel à des expert(e)s extérieur(e)s pour évaluer l'impact sur le genre de certains programmes publics destinés aux petites et moyennes entreprises et à des groupes marginalisés de jeunes gens. Il a également eu recours à une expertise internationale pour faire connaître des expériences internationales, susciter l'intérêt des milieux politiques et, de façon générale, pour donner des conseils sur l'exercice national d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Aux niveaux local et régional, des expert(e)s extérieur(e)s ont été sollicité(e)s pour organiser des projets locaux sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, y compris pour la formation du personnel administratif, le recueil d'informations et l'évaluation du processus et l'élaboration de lignes directrices fondées sur des expériences.

En Belgique, l'initiative fédérale d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire était incluse dans un projet plus vaste d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les deux projets bénéficiaient d'une structure similaire combinant l'expertise des

universitaires à celle du personnel de l'administration fédérale. Les expert(e)s ont apporté leurs connaissances durant les trois phases partagées de formation, de recherche-action et de dissémination de l'information. Les connaissances sur les approches et les outils étaient, par exemple, transmises durant les sessions interactives de formation organisées à l'intention d'une audience composée de fonctionnaires chargés des questions d'égalité et de ceux chargés des questions budgétaires. Durant la phase de recherche-action, un certain nombre de ministères ont été sélectionnés, pour lesquels les expert(e)s ont indiqué comment certains des approches et des instruments d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire pouvaient être appliqués, en insistant particulièrement sur leur valeur ajoutée pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'efficacité des politiques. Ayant été confronté(e)s durant tout le projet à la nécessité de fournir des informations accessibles à tous, les expert(e)s ont également produit une brochure au contenu clair et précis à l'intention notamment des fonctionnaires.

Organisations internationales

Depuis le programme d'action adopté par la 4^e Conférence sur les femmes des Nations Unies (Beijing, 1995) qui recommandait que les gouvernements revoient systématiquement leurs dépenses publiques et adaptent leur budget afin que l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'accès aux dépenses soit assurée et que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire devienne une stratégie reconnue au plan international pour soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus

budgétaire est devenue un sujet d'actualité dans de nombreux pays et organisations internationales, comme le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et le Conseil nordique des Ministres. Les organisations internationales jouent un rôle important en adoptant et en diffusant des memoranda, des résolutions et des lignes directrices sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, fixant ainsi des normes internationales. De plus, elles effectuent un travail de sensibilisation et de recherche et fournissent informations et assistance technique. En particulier, pendant les premières étapes d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, elles fournissent aux initiatives nationales des références et des arguments utiles. Par exemple, le Conseil de l'Europe a mis en place un Groupe informel d'experts afin de préparer une définition sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire et recueillir des informations avant de décider quels travaux futurs pouvaient être accomplis dans ce domaine, en prenant en compte la nécessaire complémentarité des travaux entre les différentes organisations internationales. Ce Groupe informel a adopté une définition de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire¹. Cette définition a été largement acceptée et incluse dans des textes préparés par d'autres organisations internationales, tels que la *Résolution sur Gender budgeting - l'établissement d'une perspective de genre dans les budgets publics*, adoptée par le Parlement européen, le 3 juillet 2003. Comme résultat des travaux de son Groupe informel, le Conseil de

1. Voir « *Qu'est-ce que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ?* », page 11



l'Europe a mis en place, en 2004, un Groupe de spécialistes qui a préparé un rapport sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire visant à sensibiliser les Etats membres à ce nouveau concept et à fournir des exemples concrets de projets illustrant les différentes façons par lesquelles l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire pouvait contribuer à une utilisation mieux ciblée des ressources.

Les organisations internationales peuvent aussi contribuer aux initiatives nationales en donnant l'exemple par l'application de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire dans leurs propres activités, en organisant des projets communs et des échanges d'expériences, suscitant ainsi un intérêt politique pour l'application de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. A cet égard, il convient de souligner que, depuis 1998, le Groupe d'action sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus du programme budgétaire du réseau inter-agences sur les femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes (IANWGE) a mené un certain nombre d'initiatives, incluant

une vue d'ensemble du système des Nations Unies et dix études de cas approfondies d'agences sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire du programme. Des rapports ont été publiés sur « Une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus du programme budgétaire au sein du système des Nations Unies » comprenant un rapport sur « Phase Un – Inventaire des efforts pour intégrer une perspective de genre dans les processus budgétaires des donateurs bilatéraux, des ONG, des secteurs privés et autres ». Le dernier rapport sur ce sujet a été publié par les Nations Unies en février 2004.

Les organisations internationales peuvent aussi encourager la mise en place d'initiatives nationales. Par exemple, le projet belge d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, décrite dans la Partie III du rapport sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire a débuté en 2002, en tant que résultat de la conférence internationale de haut niveau sur « *le renforcement de la gouvernance économique et financière : vers un processus budgétaire sensible au genre* » organisée à Bruxelles par le Fonds de

développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) en coopération avec l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), le Conseil nordique des ministres et le gouvernement belge.

Organisations non gouvernementales

Même si la société civile ne dispose que de ressources et de données limitées pour ses initiatives, son indépendance par rapport au gouvernement lui permet d'adopter un point de vue critique lors du suivi et de l'évaluation du budget. Les organisations non gouvernementales sont sollicitées pour effectuer des recherches et former des agents publics. En outre, en canalisant les informations des citoyens vers les décideurs budgétaires, elles peuvent agrandir leur base d'informations.

Syndicats et organisations patronales

Les syndicats et organisations patronales contribuent fortement à l'organisation et à l'expression d'une volonté collective et peuvent également contribuer à l'exercice d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, dans la mesure où ils participent au développement des politiques.

Les différentes étapes du processus budgétaire

Les initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire peuvent être lancées indépendamment ou au sein des gouvernements. Néanmoins, il est évident que l'application de cette stratégie dépend de l'engagement du gouvernement et plus particulièrement du ministère des Finances dont l'engagement est essentiel à la pérennité de sa mise en œuvre. L'initiative peut provenir du gouvernement (que ce soit par des personnes motivées au sein du cabinet ou par le mécanisme national pour l'égalité entre les femmes et les hommes), du parlement, d'une organisation donatrice externe ou de groupes de la société civile ; elle peut être motivée par un souci d'efficacité et/ou un engagement envers l'égalité entre les femmes et les hommes.

Tous les domaines politiques sont appropriés à l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire puisqu'ils concernent tous les relations entre les femmes et les hommes. Cependant, en fonction du degré d'engagement politique, des ressources et de l'expertise disponibles, il peut être nécessaire, tout d'abord, de se concentrer sur certains domaines. Très souvent, la première étape consiste à dresser un tableau des besoins en matière de statistiques ventilées par sexe, puis de prendre les mesures nécessaires à l'acquisition de données pour une analyse de genre plus approfondie.

En Belgique, par exemple, les services choisis pour une analyse plus approfondie ont été sélectionnés après une première information distribuée à toute l'administration fédérale.

Deux expert(e)s universitaires « volant(e)s » ont visité tous les services et recensé les initiatives possibles ou en cours ; ils/elles ont relevé le type de données ventilées par sexe, tant quantitatives que qualitatives, disponibles et accessibles ; ils/elles ont jaugé l'empressement du personnel à être impliqué plus avant dans un exercice d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire.

Les initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, en s'adaptant à la situation nationale, régionale ou locale, doivent englober toutes les étapes dudit processus – planification, préparation, exécution, audit et évaluation.



Planification et préparation du budget

Cette première étape du processus budgétaire est généralement menée par le ministère des Finances, en coopération avec tous les autres ministères. Les projets d'intégration d'une perspective de genre doivent commencer par définir des objectifs et des indicateurs appropriés pour

mesurer les conséquences directes des mesures envisagées. On pourra s'appuyer sur un cadre économique à moyen terme prenant en compte le genre et une évaluation des politiques attentive à l'égalité entre les femmes et les hommes et sur des évaluations pour les bénéficiaires, venti-

lée par sexe. La définition d'un programme d'objectifs et d'indicateurs budgétaires prenant en compte le genre est un élément essentiel de la planification et de la préparation du processus.

Adoption du budget

L'adoption du budget incombe au parlement, qui peut exercer une pression, par exemple en demandant l'uti-

lisation d'outils et de méthodes d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire et

l'évaluation de certains aspects ou de l'ensemble du budget prenant en compte le genre.

Exécution du Budget

L'administration exécute le budget conformément à la loi et à des lignes directrices générales, mais cette étape inclut aussi, toujours, la prise de décision. Il convient de veiller à ce que ce processus décisionnel englobe l'égalité entre les femmes et les hommes, conformément à des cadres

politiques prenant en compte le genre ou des évaluations attentives à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Des autorités subordonnées, politiques et administratives, des agences publiques, ainsi que des ONG et des instituts de recherche bénéficiant

d'un financement public, sont également concernés. L'allocation de fonds publics par le gouvernement central doit toujours être assortie d'instructions afin de garantir un impact sur le genre positif.

Audit du budget

Cette étape concerne généralement le gouvernement ou le parlement. Les techniques d'audit se concentrent surtout sur l'efficacité. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire permet de s'assurer que l'audit, en évaluant l'efficacité et la mise en

œuvre effective, le fait selon une perspective de genre, fondée sur des objectifs de genre spécifiques et d'indicateurs élaborés dans le contexte d'initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire et instituant la prise en compte du genre comme un

nouveau principe d'audit. Les comptes budgétaires sensibles au genre peuvent s'avérer utiles pour assurer l'intégration d'une perspective de genre dans l'ensemble de l'audit.

Evaluation du budget

L'évaluation peut être définie comme « une évaluation rétrospective minutieuse des mérites, de la valeur et de la compétence de l'administration, des interventions du gouvernement et de leurs conséquences, qui doivent influencer sur les futures situations d'application pratique. » (Evert Vedung, 1997). Il est important de mettre en évidence le genre et les répercussions sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble du processus d'évaluation. L'évaluation concerne en

particulier l'impact selon le genre sur les dépenses et les recettes et de mettre en lumière l'impact du budget sur le genre. Ce processus n'existe pas formellement dans de nombreux pays. Il faudrait institutionnaliser de nouvelles procédures pour garantir la prise en compte du genre dans l'évaluation, éventuellement avec l'aide d'expert(e)s extérieur(e)s. Les évaluations ventilées par sexe par les bénéficiaires et les analyses de l'incidence des dépenses publiques et de la fisca-

lité sur les femmes et les hommes sont des outils très utiles. Une évaluation critique est essentielle, puisqu'elle sert de point de départ aux futures planification et préparation.

Une liste des questions qui peuvent se poser aux différentes étapes du processus budgétaire est présentée au Tableau figurant à la fin du présent chapitre, p. 24.

Outils et méthodes pour l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire

Tandis que les dépenses publiques dépendent directement de politiques spécifiques, les recettes publiques forment un domaine politique spécifique, c'est pourquoi l'analyse des

dépenses et celle des recettes doivent être séparées.

Les outils et les méthodes pour l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire

représentent trois étapes essentielles qui peuvent être résumées comme suit² :

En ce qui concerne les dépenses :



- analyse des répercussions selon le genre dans des domaines politiques spécifiques et de leurs répartitions budgétaires (chacune pouvant être le point de départ de l'analyse) ;
- élaboration d'une politique prenant en compte le genre dans ce domaine et transformation appropriée en catégories budgétaires ;
- examen de l'impact de cette politique prenant en compte le genre. En ce qui concerne les recettes :

2. Pour plus d'information sur les outils et méthodes pour l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, voir aussi Budlender, Debbie, Sharp, Ronda, Allen Kerri (1998) : How to do a Gender-sensitive Budget Analysis ; Contemporary Research and Practice. London/Canberra ; Elson (1999) : Commonwealth, Gender-Responsive Budget Initiative, Background papers, London ; Commonwealth Secretariat ; UNIFEM (2002) : Gender Budget Initiatives, Strategies, Concepts and Experience ; et les sites Internet des organismes internationaux figurant dans la bibliographie (annexe IV, p. 47).

- analyse des répercussions de recettes spécifiques selon le genre ;
- élaboration d'une politique prenant en compte le genre dans ce domaine et mise en œuvre ;
- examen de l'impact de cette politique de recettes prenant en compte le genre.

Il existe pour cela plusieurs outils et méthodes. Le choix dépend des ressources disponibles, du champ d'application et de l'orientation du projet, ainsi que de l'étape à laquelle la perspective de genre est intégrée.

Néanmoins, les outils et les méthodes pour l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ne se rapportent pas seulement à la répartition des dépenses/des recettes, mais aussi à leurs effets sur l'emploi, la répartition des recettes fiscales, l'économie des soins (en particulier sur la répartition du travail rémunéré et non rémunéré) et sur l'utilisation du temps. Ils doivent, en outre, prendre en compte les besoins et les demandes spécifiques au genre ainsi que les réactions aux mesures politiques. Ils doivent aussi évaluer dans quelle mesure les budgets contribuent à surmonter les stéréotypes fondés sur le genre.

Beaucoup d'outils et de méthodes sont fondés sur les approches et les méthodes économiques les plus largement utilisées et sont modifiées par l'intégration d'une perspective de genre, ce qui leur permet d'élargir leur champ d'application ou leur donner une orientation plus marquée sur les questions de genre. En fonction du contexte national, régional ou local, les initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire devront être affinées et leurs outils et méthodes adaptés.

Beaucoup d'outils et de méthodes sont fondés sur les approches et les méthodes économiques les plus largement utilisées et sont modifiées par l'intégration d'une perspective de genre, ce qui leur permet d'élargir leur champ d'application ou leur donner une orientation plus marquée sur les questions de genre. En fonction du contexte national, régional ou local, les initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire devront être affinées et leurs outils et méthodes adaptés.

Analyser les répercussions selon le genre

Intégrer une analyse prenant en compte le genre dans la planification et l'évaluation du budget requiert probablement l'identification de la dimension de genre des activités, résultats et impacts³. Des outils pour l'évaluation fondée sur le genre ont été élaborés, entre autres, en Suède (3 R Method et GERAC)⁴ et aux Pays-Bas⁵. Le Guide de la Commission

Européenne de 1997 sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes a adopté la même approche. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire pose des questions essentielles à toute analyse de genre – en les rapportant aux recettes et aux dépenses des fonds publics. Ces questions concernent :

- les conséquences à long et court terme de la répartition des ressources par genre, telles que l'argent, les positions de pouvoir, le temps de loisirs, le travail rémunéré et non rémunéré.

Afin d'éviter toute conclusion simpliste, le dénombrement des femmes et des hommes selon leur représentation et l'allocation/distribution de ressources financières et autres doit être complété par une analyse qualitative. L'analyse qualitative doit prendre en compte un certain nombre de facteurs, y compris le statut socio-économique et les causes de discrimination.

3. Kate Bellany, Background Paper on Gender Budgeting for the CoE Informal Group of Experts on Gender Budgeting, November 2002.
4. http://naring.regeringen.se/inenglish/pdf/N2001_052.pdf (Just Progress! Applying gender mainstreaming in Sweden), <http://www.svekom.se/jamstalldhet/jamverkstan.pdf> www.svekom.se/jamstalldhet/pdf/aktivt-jamstalldhetsarbete.pdf.

- la fréquence/la représentation des femmes et des hommes, des filles et des garçons parmi les destinataires, les bénéficiaires ou les contributeurs ;
5. The SMART-tool and a method for Gender Impact Analysis both developed by Mieke Verloo at the University of Nijmegen.

Analyser les dépenses et les recettes

Afin d'analyser les situations respectives, dans un secteur donné, des femmes et des hommes, des filles et des garçons – ou les retombées selon le genre de politiques ou de mesures sur les relations entre femmes et hommes – d'autres méthodes peuvent être utilisées. Toutes associent les budgets à des politiques et se concentrent sur différents aspects

(recettes, dépenses, service public, utilisation du temps).

Analyse de l'incidence des recettes, ventilée par sexe : il s'agit d'une technique recherche qui examine les impôts directs et indirects et les redevances payés par les femmes et les hommes.

Analyse de l'incidence des dépenses publiques, ventilée par sexe : elle compare les dépenses publiques pour un programme donné, souvent à partir d'enquêtes auprès des ménages, pour faire apparaître la répartition de ces dépenses entre femmes et hommes, filles et garçons.



Evaluation par les bénéficiaires, ventilée par sexe : il s'agit d'une technique de recherche utilisée auprès des bénéficiaires réels ou potentiels, pour savoir dans quelle mesure les programmes et/ou les services publics correspondent à leurs besoins, leurs attentes et leurs priorités.

Analyse des effets du budget sur l'utilisation du temps, ventilée par sexe : cette analyse examine les liens entre le budget de l'Etat et la façon dont le temps est utilisé dans les ménages. Ceci permet d'assurer que le temps passé par les femmes à travailler sans rémunération est pris en compte dans l'analyse.

Evaluation de l'impact selon le genre (Gender Impact Assessment, GIA) : il s'agit d'une évaluation des budgets *a posteriori* ou *ex ante* des propositions budgétaires, qui est sans doute la méthode la plus complète et la plus complexe d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Elle examine les effets à court et à long terme des politiques budgétaires sur l'accès aux ressources (y compris le temps) et leur répartition, ainsi que sur les rôles dévolus par la société aux femmes et aux hommes et sur les normes. Cette méthode utilise donc non seulement des statistiques sur l'économie de marché et sur l'économie des soins,

sur le travail rémunéré et non rémunéré, mais aussi sur les stéréotypes et les préjugés sexistes, les règles, les symboles, les traditions et les pratiques discriminatoires au sein de la société.

Applicables de façon générale *a posteriori* (à l'exception de l'évaluation de l'impact sur le genre qui peut aussi avoir lieu *ex ante*) ces méthodes d'analyse permettent d'obtenir des renseignements sur les disparités entre les femmes et les hommes. Elles offrent la possibilité de mettre en évidence des inégalités cachées et indiquent la nécessité de reformuler ou de recentrer les priorités, les politiques et les programmes.

Elaborer des politiques prenant en compte le genre

Les deux méthodes suivantes – cadre économique à moyen terme prenant en compte le genre et évaluation des politiques prenant en compte le genre – concernent le développement et l'élaboration des politiques sur lesquelles se fondent la planification et la préparation du budget. Puisque, dans la plupart des pays, des cadres à court terme de politique économique et d'évaluation des politiques sont déjà appliqués, le changement principal concerne l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Ces deux méthodes sont très importantes pour l'intégration d'une perspective de

genre dans le processus budgétaire et devraient être appliquées régulièrement.

Le cadre économique à moyen terme prenant en compte le genre intègre une perspective de genre dans les modèles économiques de référence. Il suppose et préconise l'existence d'une politique d'approche intégrée de l'égalité bien ancrée pour le développement d'un cadre de politique fiscale à moyen terme.

L'évaluation des politiques prenant en compte le genre consiste à examiner les politiques mises en œuvre dans le cadre de différents ministères et pro-

grammes, en faisant attention aux questions de genre implicites et explicites. La méthode remet en cause l'idée que ces politiques sont « neutres pour le genre » dans leurs effets et s'interroge sur la façon dont les politiques et l'allocation des ressources correspondantes sont susceptibles d'augmenter ou de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Les évaluations du *UK Women's Budget Group* sur les réductions d'impôts, par exemple, ont contribué à des changements de politique en matière de réduction d'impôts pour les familles de salariés, pour les enfants et pour l'emploi.

Transformer des politiques prenant en compte le genre en catégories budgétaires

La programmation d'objectifs budgétaires, l'établissement d'indicateurs et le rapport budgétaire prenant en compte le genre sont étroitement liés au processus budgétaire, qu'ils prennent comme référence.

La programmation d'objectifs budgétaires et l'établissement d'indicateurs prenant en compte le genre s'appliquent *ex ante* tandis que le rapport budgétaire prenant en compte le genre s'applique exclusivement *a posteriori*. Les programmes d'objectifs budgétaires sont utilisés dans la plupart des pays et il suffit, dans ce cas, pour intégrer une perspective de genre, de revoir les orientations et les buts.

La programmation d'objectifs prenant en compte le genre est un aspect

essentiel de la planification et de la préparation d'un budget. Il s'agit de définir des objectifs généraux, que l'on doit atteindre – ou dont on doit s'approcher – grâce à des mesures budgétaires appropriées. Les budgets, de façon générale, portent sur une année, alors que le programme d'objectifs porte sur le court, le moyen et le long terme.

La programmation d'objectifs budgétaires sert également de base pour l'audit et l'évaluation. Il est donc important, dans la mesure du possible, de formuler et de quantifier des objectifs précis, afin de pouvoir mesurer les changements. Il faut veiller dans cette démarche à ne pas négliger les objectifs non monétaires.

L'établissement d'indicateurs sert à établir des points de référence afin de préciser les retombées des modifications budgétaires. Ceci suppose l'élaboration précise d'indicateurs qui représentent les principaux aspects des relations entre les femmes et les hommes et qui servent de norme pour déterminer les conséquences de mesures budgétaires. C'est pourquoi l'établissement d'indicateurs requiert la capacité de savoir relier des modifications du budget à des phénomènes sociaux particuliers. Il constitue une condition préalable importante à l'évaluation. Ces indicateurs choisis doivent donc correspondre de façon adéquate au programme d'objectifs budgétaires.



Le rapport budgétaire prenant en compte le genre est un rapport du gouvernement analysant le budget et présentant ses implications pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il requiert un processus pouvant inclure tous les outils et méthodes mentionnés ci-dessus. Il demande un haut niveau d'engagement et de coordination dans

l'ensemble du secteur public, puisque les ministères ou départements procèdent à une évaluation prenant en compte le genre de leurs postes budgétaires. Par exemple, le gouvernement français publie, avec le budget national, un rapport budgétaire analysant l'impact selon le genre sur les recettes et les dépenses. Un autre exemple est le rapport budgétaire

suédois sur la répartition des ressources économiques entre les femmes et les hommes qui est annexé aux prévisions financières du budget de l'Etat. Il résume la situation économique et les effets du système social sur les différents groupes de femmes et d'hommes.

Mettre en œuvre des budgets prenant en compte le genre

Les outils de mise en œuvre, essentiellement des instructions et des lignes directrices, s'adressent à tous les acteurs concernés afin d'assurer une intégration réussie d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Ils donnent des directives sur la façon d'intégrer une perspective de genre à chaque étape du processus budgétaire. Les instructions et lignes directrices semblent particulièrement importantes dans l'administration, où ils doivent s'accompagner d'une formation spécifique. En principe, il pourrait être

utile de disposer de lignes directrices spécifiques pour chaque étape du processus budgétaire.

Les lignes directrices prenant en compte le genre pour la mise en œuvre visent à garantir une exécution du budget prenant en compte le genre. Elles expliquent la pertinence du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes en comparaison avec d'autres objectifs et principes de mise en œuvre et définissent des priorités claires. Elles peuvent aussi proposer des objectifs selon des

critères de genre, quantifiables pour chaque poste budgétaire.

En outre, une formation spécifique aux questions de genre semble être une mesure d'accompagnement utile pour renforcer le processus de mise en œuvre du budget conforme aux objectifs sous-jacents en la matière. Dans la mesure où les syndicats et les organisations patronales participent au processus de mise en œuvre, leurs activités pourraient faire l'objet de lignes directrices spécifiques.

Evaluation prenant en compte le genre des budgets

Des lignes directrices pour l'audit et l'évaluation fournissent des informations sur la manière de mener un audit et une évaluation du budget en ce qui concerne l'impact sur le genre. Elles assurent une interprétation adéquate des objectifs budgétaires, en

prenant l'égalité entre les femmes et les hommes comme référence.

Comme pour les lignes directrices pour la mise en œuvre, elles doivent lier l'égalité entre les femmes et les hommes à d'autres objectifs et principes et définir des priorités claires.

Des lignes directrices rigoureuses pour l'audit et l'évaluation permettent non seulement d'aider les acteurs concernés, mais garantissent aussi une grande qualité des rapports budgétaires prenant en compte le genre.

Défis

Obstacles

Les obstacles sont techniques – manque de données, d'outils adaptés, de compétences – ou relèvent de réticences ou d'une volonté politique insuffisante du gouvernement ou de l'administration. La difficulté majeure pour l'intégration d'une perspective de genre dans le proces-

sus budgétaire est sans doute le manque de volonté politique pour allouer des ressources humaines et financières suffisantes et envisager la réallocation des dépenses ou la réforme fiscale qui peuvent s'avérer nécessaires suite à une analyse du budget selon le genre. C'est pourquoi

il faut veiller à exercer une pression politique continue, rappeler l'obligation de rendre compte des engagements internationaux et réclamer activement la reconnaissance de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire comme une priorité.

La théorie économique, la préparation du budget et l'égalité entre les femmes et les hommes

La recherche récente a démontré le rôle joué par la théorie économique dans le développement de la politique économique et la préparation du budget en résultant. La théorie économique est visiblement indifférente aux questions de genre et ce, ouvertement. Lorsqu'elle est adoptée

par les décideurs de la politique économique, la théorie est acceptée sans questionnement et la politique économique en découlant se révèle partielle pour le genre. Cette approche sans critique de la théorie économique joue pour beaucoup dans l'égalité entre les femmes et les hommes.

La recherche a ainsi découvert que de nouvelles façons de penser pouvaient être développées pour critiquer la théorie économique et trouver de nouveaux moyens d'adapter les principes inhérents à la théorie pour en neutraliser les effets discriminatoires potentiels. Pour cela, le dialogue



entre économistes et spécialistes des questions de genre doit être encouragé et promu.

Pérenniser les pratiques de genre

Etant donné les progrès trop lents de la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, il y a un besoin urgent de garantir que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ne devienne pas une aventure sans lendemain, mais qu'elle soit introduite dans une stratégie globale et à un niveau sur lequel on puisse construire. L'on sait que même si l'on peut compter sur un nombre croissant de pays impliqués dans des initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire dans les années

à venir, il n'y aura souvent que peu de suivi. Dans certains cas, l'exercice sera discrédité, pour une raison ou une autre, et de la sorte abandonné. Tout comme l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est devenue, dans beaucoup d'instances, un simple exercice de listes de contrôle, il existe un danger que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ne soit perçue que comme un exercice sans lendemain. Il arrive souvent que la société civile soit plus impliquée dans l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les

hommes et l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire que ceux qui sont censés être engagés dans ces pratiques – « les acteurs normalement impliqués ». Même s'il est important que la société civile sache comment suivre ces processus, tant que les décideurs politiques et économiques n'appliqueront pas l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, aucun changement n'interviendra là où il devrait intervenir de la manière la plus efficace

Evaluation des projets d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire

Malgré les possibilités et les perspectives qu'elle offre, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est un concept relativement nouveau, dont l'application en Europe est encore limitée et hésitante. On constate une évolution dans la conceptualisation – méthodes, outils et techniques pour les différentes étapes du cycle budgétaire et différents types de système – et l'application concrète. Bien évidemment, il est indispensable de tirer des leçons des expériences et d'échanger des idées entre régions et pays et entre différents acteurs concernés, pour continuer à favoriser le développement de la théorie et de la pratique. Pour cela, on peut envisager, d'une part, le suivi et l'évaluation de différentes expériences et, d'autre part, le partage et l'assimilation des leçons tirées de ces expériences.

Afin de permettre un suivi et une évaluation, toute initiative doit définir, dès le départ, des objectifs clairs (sensibilisation, responsabilité, changement), l'impact final qu'elles veulent atteindre, les résultats escomptés, les activités prévues, les

approches spécifiques et les outils et méthodes utilisés ainsi que les ressources humaines et financières nécessaires. Chacun de ces éléments doit faire, dans toute la mesure du possible, l'objet d'un indicateur correspondant pouvant être contrôlé de façon objective.

Le suivi et l'évaluation portent évidemment, dans un premier temps, sur la mise en œuvre (évaluation du processus), car on ne peut attendre aucun résultat d'initiatives si elles ne sont pas bien, ou même pas mises en œuvre du tout. Il faut principalement déterminer :

- si les activités ont été mises en œuvre comme prévu et si non pourquoi ;
- quels ont été les entraves et les obstacles au bon déroulement du projet ; quels ont été les facteurs positifs ;
- si les ressources financières et humaines étaient suffisantes et adaptées ;
- quels ont été les obstacles à l'allocation de ressources ; quels ont été les facteurs positifs ;

- si des modifications des ressources financières et humaines pourraient permettre une mise en œuvre plus satisfaisante ;
- si les résultats et répercussions prévus ont été obtenus ;
- dans quelle mesure ils sont dus au projet ;
- si les activités mises en œuvre étaient les plus appropriées pour obtenir ces résultats et cet impact ;
- si une modification des activités entraînerait une amélioration des résultats et de l'impact.

La pertinence du suivi et de l'évaluation dépasse nettement les initiatives spécifiques auxquelles ce suivi et cette évaluation s'appliquent. Pour que l'évaluation du processus et celle de son impact soient le plus utiles possible, elles doivent non seulement être correctement reprises dans des projets ultérieurs, mais aussi diffusées au-delà des frontières régionales et nationales. On pourrait donc éventuellement envisager la mise en place d'un réseau supranational pour la diffusion des résultats du suivi et de l'évaluation.



Les développements rapides de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire durant ces dernières années démontrent ses nombreuses possibilités en ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes et une bonne gouvernance économique. C'est pourquoi, le Groupe recommande l'application d'une intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire en tant que partie intégrante de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.

En outre, le Groupe recommande que le questionnaire préparé afin de collecter des informations et des exemples concrets d'initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe soit actualisé afin de recueillir les différentes initiatives et ce afin d'identifier et d'explorer de nouvelles approches et, à partir de cela, mettre à jour le rapport sur *L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire*.

Tableau : Intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire

Cette liste de questions s'applique, en particulier, aux initiatives lancées par les mécanismes pour l'égalité entre les femmes et les hommes

<i>Etape</i>	<i>Questions</i>
<i>Planification et préparation du budget</i>	<p>Quelle est la procédure suivie ?</p> <p>Quel est le type de système budgétaire utilisé : processus budgétaire orienté vers les ressources, processus budgétaire orienté vers les résultats ou l'efficacité, cadres de dépenses à moyen terme ? (Tenir compte des réformes en cours ou envisagées)</p> <p>Qui sont les personnes concernées ?</p> <p>Qui s'occupe de la coordination ?</p> <p>Quelles sont les possibilités de pression et de négociation pour l'intégration d'une perspective de genre ?</p> <p>Les personnes habituellement impliquées dans la planification et la préparation du budget disposent-elles de l'expertise prenant en compte le genre nécessaire ?</p> <p>Cette expertise prenant en compte le genre est-elle prise en compte dans la planification et la préparation du budget ?</p> <p>Les objectifs spécifiques au genre ont-ils été identifiés ?</p> <p>Ces objectifs ont-ils été traduits en indicateurs objectivement vérifiables ?</p> <p>Dans quelle mesure les données habituellement utilisées sont-elles ventilées par sexe dans la planification et la préparation du budget ?</p> <p>Quelles sont les données ventilées par sexe pertinentes qui ne sont pas habituellement utilisées, mais sont disponibles et accessibles ?</p> <p>Quels sont les outils et méthodes disponibles et applicables pour le type particulier de système budgétaire utilisé (par exemple, politique d'évaluation prenant en compte le genre, cadre de performance fonctionnel, cadre de politique économique à moyen terme prenant en compte le genre, évaluation ventilée par sexe par les bénéficiaires) ?</p> <p>La perspective de genre est-elle intégrée dans le document budgétaire officiel ?</p>



<i>Etape</i>	<i>Questions</i>
<i>Adoption du budget</i>	<p>Quelle est la procédure suivie ?</p> <p>Qui sont les personnes concernées ?</p> <p>Quelles sont les possibilités de pression et de négociation pour l'intégration d'une perspective de genre ?</p> <p>Les personnes impliquées dans l'adoption du budget disposent-elles d'une expertise prenant en compte le genre (si possible fournie par des commissions parlementaires spécifiques) ?</p> <p>Quels sont les méthodes, outils et résultats d'analyses précédentes disponibles pour les personnes impliquées dans l'adoption du budget ?</p> <p>La perspective de genre est-elle intégrée dans le document budgétaire officiel ?</p>
<i>Exécution et suivi du budget</i>	<p>Quelles sont les procédures suivies ?</p> <p>Quel est le type de système budgétaire utilisé ?</p> <p>Qui sont les personnes concernées ?</p> <p>Qui s'occupe de la coordination ?</p> <p>Quelles sont les possibilités de pression et de négociation pour l'intégration d'une perspective de genre ?</p> <p>Les personnes impliquées dans l'exécution et le suivi du budget disposent-elles d'une expertise prenant en compte le genre ?</p> <p>La perspective de genre est-elle intégrée dans l'exécution et le suivi du budget ?</p> <p>Quels sont les outils et méthodes traditionnellement utilisés pour l'exécution ?</p> <p>Quels sont les outils et méthodes traditionnellement utilisés pour le suivi ?</p> <p>Est-il possible d'intégrer une perspective de genre dans ces méthodes et outils traditionnels ?</p> <p>Dans quelle mesure les données habituellement utilisées sont-elles ventilées par sexe ?</p> <p>Quels autres outils et méthodes d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire pourraient être utilisés (par exemple analyse de l'incidence des bénéficiaires ventilée par sexe, analyse de l'incidence des revenus ventilée par sexe) ?</p> <p>Quelles sont les données ventilées par sexe pertinentes, qui ne sont pas utilisées habituellement, mais sont disponibles et accessibles ?</p> <p>La perspective de genre est-elle intégrée dans le document d'évaluation budgétaire officiel ?</p>
<i>Audit du budget</i>	<p>Quelle est la procédure suivie ?</p> <p>Quel est le type de système budgétaire utilisé ?</p> <p>Qui sont les personnes concernées ?</p> <p>Quelles sont les possibilités de pression et de négociation pour l'intégration d'une perspective de genre ?</p> <p>Quels sont les outils et méthodes traditionnellement utilisés ?</p> <p>Est-il possible d'intégrer une perspective de genre dans ces méthodes et outils traditionnels ?</p> <p>Dans quelle mesure les données habituellement utilisées sont-elles ventilées par sexe ?</p> <p>Quelles sont les données ventilées par sexe pertinentes qui ne sont pas utilisées habituellement, mais sont disponibles et accessibles ?</p> <p>La perspective de genre est-elle intégrée dans le document d'audit budgétaire officiel ?</p>



<i>Etape</i>	<i>Questions</i>
<i>Evaluation du budget</i>	<p>Quelle est la procédure suivie ?</p> <p>Quel est le type de système budgétaire utilisé ?</p> <p>Qui sont les personnes concernées ?</p> <p>Quelles sont les possibilités de pression et de négociation pour l'intégration d'une perspective de genre ?</p> <p>Les personnes impliquées dans l'évaluation du budget disposent-elles d'une expertise prenant en compte le genre ?</p> <p>Quelles sont les analyses budgétaires traditionnellement utilisées ?</p> <p>Quels critères : résultats ? répercussions ? impact ? aspects quantitatifs ou qualitatifs ?</p> <p>Quels sont les outils et méthodes traditionnellement utilisés pour les analyses budgétaires ?</p> <p>Est-il possible d'intégrer une perspective de genre dans différents types, outils et méthodes d'analyse budgétaire ?</p> <p>Dans quelle mesure la ventilation par sexe des données est-elle utilisée dans les analyses budgétaires traditionnelles ?</p> <p>Quels autres outils et méthodes d'intégration d'une perspective de genre pourraient être utilisés (par exemple analyse de l'incidence des bénéfices ventilée par sexe, analyse de l'incidence des recettes ventilée par sexe ?)</p> <p>Existe-il des données ventilées par sexe pertinentes qui ne sont pas utilisées habituellement, mais sont disponibles et accessibles?</p> <p>La perspective de genre est-elle intégrée dans le document d'évaluation budgétaire officiel ?</p>

Exemple de lignes directrices pour lancer une initiative d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire

Pourquoi lancer une initiative d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ?

Dans tous les pays, il existe des écarts et des inégalités significatifs entre les femmes et les hommes, tant en ce qui concerne la participation politique et économique, les rémunérations, les revenus et le patrimoine économique que les soins et le travail domestique non payés dans la famille. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe sont parties à la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* qui oblige tous les Etats parties à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes :

« Les Etats parties prennent dans tous les domaines, notamment dans les domaines politique, social, économique et culturel, toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes. »

Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Article 3

Outre les engagements contractés dans le contexte de la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, le Programme d'action de Beijing de 1995 a été approuvé par presque tous les Etats membres des Nations Unies. La communauté mondiale est convenue que les gouvernements nationaux devraient réaffecter et mobiliser des ressources supplémentaires pour donner plus de pouvoir aux femmes.

« Les Gouvernements doivent s'efforcer d'examiner systématiquement la façon dont les femmes bénéficient des dépenses publiques, ajuster les budgets pour assurer l'égalité d'accès à ces dépenses, tant pour améliorer la capacité de production que pour répondre aux besoins sociaux et concrétiser les engagements qu'ils ont pris en matière d'égalité entre les sexes à d'autres sommets et conférences des Nations Unies. Pour pouvoir développer de bonnes stratégies nationales d'application du Programme d'action, les gouvernements devraient affecter à cette tâche des ressources suffisantes, y compris des ressources consacrées à l'analyse de l'effet différent des politiques sur l'un ou l'autre sexe. »

Programme d'action de Beijing, paragraphe 346

L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est un outil qui garantit que les engagements des gouvernements envers l'égalité entre les femmes et les hommes et la promotion des femmes sont soutenus par des ressources adéquates. Cela signifie que les budgets publics sont alloués selon une perspective de genre. Cela contribue à une distribution des fonds publics équitable, bien ciblée, attentive aux besoins des usagers et efficace. L'évaluation selon le genre vise à rendre visible et à informer sur toute inégalité indésirable entre les femmes et les hommes. Cela facilite une action orientée selon les résultats et les mesures destinées à combler les écarts en matière d'égalité et cela permet de se rendre compte de tout le potentiel des femmes et des hommes tant en économie que dans d'autres sphères sociales. De plus, cela contribue à améliorer la qualité et la véracité des analyses. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire soutient les principes de bonne gouvernance, de participation démocratique, de responsabilité et de transparence ainsi que l'effectivité et l'efficacité.



Organiser une initiative d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire

Etablir la responsabilité dans le processus budgétaire ordinaire

Le ministère des Finances/du Budget doit diriger l'organisation de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, soit à son initiative ou à l'initiative du mécanisme national pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le parlement ou d'autres.

Le ministère des Finances/du Budget prépare et parachève les propositions budgétaires du gouvernement en vue de leur présentation au parlement. Il a, pour première obligation, de fournir les lignes directrices qui incluent des statistiques et des tableaux ventilés par sexe (toutes les données relatives aux personnes). Ses fonctionnaires doivent acquérir et/ou collaborer avec des expert(e)s des questions de genre afin de développer des méthodes et des outils d'analyse macro-économique selon le

genre. En conformité avec ce principe d'approche intégrée, la coordination dépend du ministère responsable. Cependant, les responsabilités peuvent être réparties au sein des différents ministères.

En pratique, les initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire sont très souvent lancées et peuvent être coordonnées, au moins pendant un certain temps, par le mécanisme national pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire peuvent également être organisées, indépendamment, par un autre ministère ou service du gouvernement.

Ce principe s'applique aussi à l'étroite collaboration qui doit s'établir avec le ministère/le départe-

ment/le service en charge de la coordination et des budgets. Le partenariat avec ministère des Finances/du Budget (et le département) responsable de la préparation des propositions budgétaires du gouvernement est primordiale pour la viabilité d'une initiative.

Dans un souci de simplification, le terme département du budget sera utilisé dans la suite de ce texte. Les lignes directrices suivantes sont préparées de façon à couvrir les besoins découlant des initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Elles ne posent pas comme condition préalable (mais ne l'excluent pas non plus) l'engagement actif du ministère des Finances/du budget.

Assurer la responsabilité de la gestion

Dans chaque ministère, la responsabilité finale doit incomber à un(e) haut fonctionnaire/directeur/trice général(e) qui vérifie que les démar-

ches nécessaires sont effectuées par le/la directeur/trice du département du budget et les directeurs/trices des départements chargés des différentes

politiques. La dotation en ressources humaines et financières nécessaires relève également de la responsabilité des chefs de départements.

La répartition des responsabilités au sein d'une initiative d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire

Le département du budget doit organiser le processus d'intégration d'une perspective de genre dans le budget, y compris la planification du processus et la demande de contributions aux autres (ministères et) départements.

Les ministères/départements entreprennent ou commanditent des

analyses de genre dans leur propre domaine de responsabilité.

Le mécanisme national pour l'égalité entre les femmes et les hommes doit fournir son expertise et ses capacités pour aider à la conception et à la mise en œuvre du processus d'intégration d'une perspective de genre dans le budget.

Ce principe est en conformité avec le principe d'approche intégrée selon lequel les intervenants normalement impliqués doivent appliquer une perspective de genre dans leurs tâches habituelles.

Transversalité : rassembler le budget, les politiques et l'expertise de genre

Chaque ministère doit assurer que différents types d'expertise soient réunis afin de préparer un budget prenant en compte le genre. Le département du budget et les départements politiques doivent collaborer avec des expert(e)s des questions de genre. L'expertise budgétaire et l'expertise de genre existent normalement dans chaque organisation. L'expertise de genre peut être dispensée ou développée.

Chaque ministère et service du gouvernement doit recruter, former et utiliser des expert(e)s des questions de genre en son sein.

Des points de contact sur le genre doivent être établis dans tous les ministères. Ils ont pour mandat d'activer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques et les budgets (intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire).

Les points de contact sur le genre doivent bénéficier d'un fort soutien de leurs autorités, d'un mandat clair et de la formation adéquate en vue de répondre aux attentes. Ils doivent également bénéficier de suffisamment de temps afin d'accomplir leurs tâches.

Le mécanisme national pour l'égalité est un vivier pour l'expertise de genre. Dans la plupart des pays, des expert(e)s externes des questions de



genre peuvent également être consulté(e)s. A cet égard, une liste

d'expert(e)s des questions de genre externes doit être constituée.

L'implication des agences gouvernementales

Dans beaucoup de cas, certaines responsabilités essentielles ne relèvent pas directement du ministère, mais sont déléguées aux agences gouvernementales. Ces agences doivent

être impliquées dans, ou selon le cas, en charge de la conception et de l'exécution de l'évaluation selon le genre. Les dotations budgétaires aux différentes agences gouvernementales

doivent préciser, en tant que règle, qu'une perspective de genre doit être intégrée dans leurs activités.

Planifier une initiative d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire

Mettre en place un groupe d'action mixte

Tout d'abord, le département de coordination met en place un groupe d'action, composé de représentant(e)s des départements chargés des politiques et d'expert(e)s des questions de genre. Le groupe d'action fait rapport au département

du budget/de coordination qui supervise et assure la coordination générale. Les femmes comme les hommes doivent être engagés activement dans ce processus.

Le mandat du groupe d'action :

- dresser un tableau de la situation ;

- évaluer la pertinence de l'intégration d'une perspective de genre dans les domaines budgétaires/politiques ;
- proposer un plan d'action.

Faire le point sur la situation

Tous les départements doivent s'engager à dresser la liste des initiatives de genre prioritaires ou en

cours, notamment ceux concernés par la distribution de fonds publics :

- expérience acquise ;
- suivi des résultats/conclusions ;

- disponibilité d'un service de recherche et développement externe approprié.

Evaluer la pertinence de l'intégration d'une perspective de genre

Il faut disposer de statistiques ventilées par sexe. Si ce n'est pas le cas, il faut commencer par prendre les mesures nécessaires afin de disposer de données pertinentes. L'office national des statistiques est une source évidente. Souvent, les données ventilées par sexe sont disponibles, mais ne sont pas toujours publiées ou analysées. Le ministère doit toujours demander et s'assurer que les données relatives aux personnes et les recherches qu'il demande ou reçoit soient présentées et analysées selon le genre.

- vérifier la pertinence de l'intégration d'une perspective de genre

dans tous les domaines budgétaires/politiques ;

- expliquer brièvement, pour chaque budget, pourquoi la perspective de genre est pertinente ;
- écarter, avec une brève explication, les domaines budgétaires pour lesquels la perspective de genre n'est pas pertinente.

Afin de vérifier la pertinence de l'intégration d'une perspective de genre¹ dans tous les domaines budgétaires/politiques, il faut poser les questions justes :

1. Guide de l'Union européenne pour l'évaluation de l'impact selon le genre, 1997 et Mieke Verloo "Smart" instrument

- le domaine budgétaire/politique concerne-t-il un ou plusieurs groupes cibles ? la vie quotidienne d'un ou plusieurs groupes de population en est-elle affectée ?
- existe-t-il des différences entre les femmes et les hommes dans ce domaine politique (eu égard aux droits, ressources, participation, valeurs et normes relatifs au genre) ?

Si la réponse à l'une de ces deux questions est positive, l'intégration d'une perspective de genre est pertinente. Il faut obtenir et étudier les données ventilées par sexe et évaluer leur impact potentiel selon le genre.

Plan d'action

A partir de la vérification initiale de la pertinence de l'intégration d'une perspective de genre et l'état de la situation, le groupe d'action élabore un projet de plan d'action, fixant des priorités et limité dans le temps, pour une évaluation selon le genre des domaines budgétaires pertinents.

Le plan d'action doit soulever les questions suivantes :

- l'étendue des évaluations proposées ;
- la garantie d'un soutien institutionnel, de ressources et d'une expertise en vue de la mise en œuvre.

Il faut établir un calendrier réaliste ! Idéalement, les priorités devraient refléter l'importance et la priorité politique des domaines budgétaires. Une approche raisonnée par étapes et des considérations tactiques peuvent être recommandées. Il faut commencer par évaluer une ou plusieurs lignes budgétaires où la perti-



nence de l'intégration d'une perspective de genre est évidente ou s'il existe un réel intérêt politique. Des domaines plus complexes peuvent être traités plus tard, après qu'une certaine expérience est acquise et que l'octroi des ressources nécessai-

res est assuré ou qu'il est plus facile d'argumenter en leur faveur.

Le plan d'action doit être soumis pour adoption au niveau le plus élevé afin de garantir un engagement pour sa mise en œuvre.

Le plan d'action doit être révisé annuellement afin de :

- assurer un contrôle régulier ;
- assurer le suivi des résultats ;
- utiliser l'expérience acquise lors du processus ;
- lancer de nouvelles évaluations selon les priorités établies ;
- revoir et apporter les corrections nécessaires au plan.

Evaluation selon le genre

Les budgets et les politiques peuvent avoir un impact différent sur les femmes et les hommes. Ils peuvent contribuer à augmenter ou réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, même si cela n'a pas été pris en compte ou envisagé. Les femmes et les hommes, les filles et les garçons ont des priorités différentes et organisent leur vie différemment. Ils ne bénéficient pas d'un égal accès aux prestations sociales et aux ressources économiques.

L'évaluation selon le genre est un outil qui garantit que le comportement différent, les aspirations et les besoins des femmes et des hommes sont pris également en compte dans l'organisation et le gouvernement de la société. Ceci entraîne également une redistribution des pouvoirs et des ressources.

En évaluant la pertinence de l'intégration d'une perspective de genre dans les domaines budgétaires, il faut se demander si le domaine budgétaire

peut avoir des répercussions différentes pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons en ce qui concerne :

- les défis que le domaine budgétaire vise à relever ;
- l'objectif global du domaine budgétaire ;
- les effets du domaine budgétaire quant au choix et à l'action pour les individus et les ménages.

Pour entreprendre une évaluation selon le genre

- définir et délimiter clairement le domaine à évaluer ;
- définir des objectifs et des indicateurs pertinents selon le genre pour ce domaine spécifique ;
- le choix d'une approche ou d'une méthodologie dépend de l'importance du domaine budgétaire en question, des indicateurs (quantitatifs ou qualitatifs) et du type de données disponibles ;

Qui entreprendra l'évaluation ?

Selon la complexité de la tâche, on peut opter pour un(e) expert(e) externe ou des hauts fonctionnaires au sein de l'administration. Il s'agit d'une question de compétence et de disponibilité en ressources humaines ou financières.

Des méthodes d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire sont décrites dans ce rapport et des références utiles y sont incluses (voir « Outils et méthodes pour l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire », page 19, et annexe IV, Bibliographie, p. 46).

Suivi de l'évaluation

L'évaluation peut révéler des inégalités entre les femmes et les hommes non prévues et non voulues. Il relève de la responsabilité des autorités politiques et administratives de prendre les décisions adéquates et d'entreprendre une action afin de cor-

riger ces déséquilibres indésirables. Les propositions de modifications et les mesures de correction doivent prendre en compte les instruments internationaux (comme la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à*

l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing) ainsi que la définition et les objectifs nationaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Visibilité de la perspective de genre dans les propositions budgétaires du gouvernement : résultats attendus

La perspective de genre doit être incluse de plus en plus visiblement dans les propositions budgétaires. Cela contribue à sensibiliser les parlementaires et les autres utilisateurs du budget aux questions de genre, au sein et à l'extérieur des ministères et des agences gouvernementales.

Toutes les statistiques relatives aux personnes, les tableaux et les chiffres doivent être ventilés, analysés et présentés par sexe. Si nécessaire, d'autres critères de différenciation peuvent également être précisés, comme l'origine ethnique.

Le nombre croissant, l'étendue et la qualité des évaluations selon le genre doivent se transformer progressivement en politique financière et budgétaire en conformité avec les objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes.

Exemples de projets d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire dans les Etats membres

Autriche

En Autriche, un groupe indépendant d'universitaires spécialistes en économie et en sciences sociales ainsi que d'autres instituts de recherche ont lancé, en Autriche, au printemps 2001, la première initiative d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Ce Groupe de travail BEIGEWUM recueille des informations sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire et ses développements internationaux et étudie les répercussions sur le genre du budget national autrichien. Le but de ce projet est tout d'abord de sensibiliser et de fournir des informations sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire afin de motiver tant le gouvernement que les ONG à poursuivre cette question. L'établissement de relations entre les ONG et le/la coordinateur/trice de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes du ministère des Finances a permis la création d'un réseau sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, dont le groupe de travail est le point de contact.

Par la suite, plusieurs conférences sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ont été organisées et fin 2002, après un an et demi de coopération continue, le Groupe de travail BEIGEWUM a publié un livre¹ sur les résultats de

son travail, qui est devenu un ouvrage de référence important dans le milieu autrichien concerné. Il traite de la stratégie macro-économique et de ses conséquences sur les femmes ainsi que des recettes de l'Etat (en particulier, la fiscalité, la sécurité sociale et les redevances des usagers) et certains domaines des dépenses publiques (éducation, recherche, politique de l'emploi, financement des organisations de femmes).

De plus, afin de répondre à une demande d'assistance plus technique dans l'approche et la mise en œuvre de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire au plan local, un manuel sur l'application de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire aux niveaux régional et local a été publié en juin 2004.

En 2002, le ministère des Finances a franchi une première étape vers l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire en réalisant une analyse de données ventilées par sexe² de l'impôt sur le revenu en Autriche. En outre, une liste de contrôle devant servir de

ligne directrice à l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire pour l'administration a été élaborée.

En mars 2004, le gouvernement fédéral autrichien a finalement décidé d'appliquer l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. En conséquence, le ministère de la Santé et des Femmes a mis en place un groupe de travail sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire au sein du processus de mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes et a lancé une analyse pilote des politiques en matière de toxicomanie fin 2004. De plus, la perspective de genre a été introduite dans le budget 2005 en tant qu'outil d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. La première étape a consisté à demander à chaque ministère d'analyser l'impact selon le genre sur l'une des lignes budgétaires qui lui sont allouées.

En outre, le gouvernement de Haute Autriche a lancé une analyse de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire au niveau régional menée par des spécialistes externes. L'analyse s'est concentrée sur les dépenses publiques dans l'éducation, la santé, le sport (environ 50 % des dépenses de la Haute Autriche). Les bénéficiaires

1. BEIGEWUM (2002) : Frauen macht Budgets. Staatsfinanzen aus Geschlechterperspektive, Wien.
2. BMF (2002) : Is the Austrian tax system really "gender-neutral"? Results of a wage- and income-tax comparison between men and women. Wien (<http://www.bmf.gv.at>).



directs, les effets sur l'emploi et les effets indirects sur l'économie des soins, en particulier sur le travail non rémunéré seront étudiés afin d'élaborer une politique mixte de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Belgique

En Belgique, un projet pilote d'une année a été mené au niveau fédéral³. Il a commencé en juin 2002 dans le prolongement de la conférence internationale sur « l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire : une vision globale pour renforcer la gestion économique et financière », organisée conjointement à Bruxelles par l'UNIFEM, l'OCDE, le Conseil nordique des ministres et le gouvernement belge⁴. Le projet était dirigé par le ministère fédéral belge de l'Emploi et de l'Égalité des Chances, dans le cadre d'un projet plus vaste d'approche intégrée de l'égalité, qui avait commencé à la fin de l'année 2000. Les deux projets reposaient sur une collaboration entre des experts universitaires et des fonctionnaires des ministères fédéraux (surtout les coordinateurs chargés des questions d'égalité). L'objectif était d'étudier la faisabilité de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire des services du gouvernement fédéral belge. Pour cela, trois phases interdépendantes – formation, recherche-action et diffusion d'informations – ont été mises en place par les responsables à la Direction de l'égalité des chances et par deux équipes réunissant au total trois expert(e)s. Ce projet pilote

3. Pour plus d'informations, voir Cecchini I., A. Cornet et N. Holvoet, *Gendergevoelig budgetteren. Syntheserapport van het project "gender budgeting" in het kader van het globaal project "gender mainstreaming" opgericht door het federale beleidsniveau*, Brussel, Instituut voor de Gelijkheid van Mannen en Vrouwen, 2003, 71 p.
4. Papers and presentations of the conference have been compiled in UNIFEM (2002): *Gender Budget Initiatives: Strategies, Concepts and Experiences*, New York: UNIFEM.

France

En 2000, les parlementaires français ont souhaité que le Gouverne-

A Vienne, l'administration municipale a déclaré vouloir lancer en 2005 un projet pilote d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire en analysant le budget d'un des districts de la ville. Plusieurs villes et petites communes ont lancé

a produit un certain nombre de résultats concrets :

- les agents chargés des questions budgétaires et des questions d'égalité ont été formés sur les objectifs, les approches et les outils de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. La formation a été organisée délibérément pour une assistance mixte afin de rassembler des agents ayant des connaissances et des expériences totalement différentes, qui influenceront certainement sur le futur apprentissage individuel et collectif des questions de genre ;
- la recherche-action a permis l'inventaire dans tous les ministères fédéraux des initiatives possibles ou en cours qui pourraient être « étiquetées » comme « intégrant une perspective de genre dans le processus budgétaire » et l'établissement d'une liste des différentes données ventilées par sexe, tant quantitatives que qualitatives, qui étaient disponibles et accessibles dans les ministères. A partir de cet inventaire et de cette liste, il est devenu évident que, d'une part, dans aucune des administrations ne se pratiquait une intégration systématique d'une perspective de genre dans le processus budgétaire et que, d'autre part, le type de données nécessaires au lancement d'initiatives n'était pas immédiatement disponible. Malgré ces contraintes, deux intéressantes initiatives en cours, indirectement liées à l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, ont été révélées (dont une au ministère des Finances) tandis que deux nouvel-

– ou du moins ont fait part de leur intention – de lancer des initiatives locales d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire.

les initiatives menées par des spécialistes ont été lancées (entre autres au ministère des Affaires étrangères). Ces initiatives ont montré à quoi, dans un ministère, pouvait ressembler une possible initiative d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, mettant en lumière ses résultats tant en termes d'efficacité qu'en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

- le partage d'informations et leur diffusion, considérés comme un élément important du projet pilote, comprenaient, entre autres, la compilation de matériels de formation, les rapports sur le processus et les résultats de la recherche-action, l'organisation d'une réunion de « feedback » avec les agents chargés des questions budgétaires et des questions d'égalité de tous les services, l'élaboration d'une brochure claire et concise contenant des informations faciles à lire⁵.

En dehors de ce projet fédéral, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire suscite apparemment un intérêt croissant au niveau régional (Flandre et Wallonie), au parlement (projet de loi) et dans la société civile (le mouvement des femmes organise plusieurs formations sur ce concept).

5. Cecchini I., Cornet A., Holvoet N. (2003) : *Analyse budgétaire en terme de genre et d'égalité hommes/femmes : réduire les inégalités et améliorer ses performances : un défi pour les services publics/Gendergevoelig budgetteren: Ongelijkheid verminderen en efficiëntie verhogen: een uitdaging voor openbare instellingen*, Bruxelles/Brussel/Institut pour l'égalité des femmes et des hommes/Instituut voor de gelijkheid van vrouwen en mannen/8.

ment présente chaque année, lors de la préparation du projet de loi de

finances, les efforts financiers en faveur des droits des femmes et de la



promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est ainsi qu'a été élaboré le « jaune budgétaire » des droits des femmes et de l'égalité.

Moyen d'information et de contrôle pour le parlement, ce document, qui dispose d'une assise législative, offre au gouvernement la possibilité d'afficher les résultats de sa politique, d'en mesurer le développement ou d'en repérer les carences à travers sa traduction budgétaire. Il s'agit pour chaque département ministériel d'identifier et de recenser les actions concourant ou sensibilisant à l'égalité entre les femmes et les hommes qu'il a menées. Chacun d'eux est également invité à expliciter ses orientations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et à présenter les indicateurs qui,

dans son domaine de compétence, lui paraissent les plus pertinents en la matière.

En 2004, la Charte de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans laquelle les ministères et les collectivités territoriales, notamment, se sont engagés à réaliser des actions concrètes en ce domaine pour les trois prochaines années et la mise en œuvre du principe de programmation budgétaire par objectif, dans le cadre de l'élaboration des lois de finances, vont permettre de préciser les lignes de convergence des programmes des ministères pour le développement de cette politique. Ces deux exercices complémentaires offriront, désormais, la possibilité de renforcer la démarche engagée pour mieux rendre visible et présente la

politique de l'égalité dans l'élaboration du budget de l'Etat.

Ainsi, d'une part, le ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle présentera chaque année, au vote du parlement un programme « égalité entre les hommes et les femmes » comportant des objectifs et des indicateurs présentant son propre projet de budget. D'autre part, le « jaune budgétaire » s'enrichira du bilan des actions prévues dans la Charte et permettra de construire, progressivement, les objectifs et les indicateurs partagés entre les différentes administrations de l'Etat pour le développement de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques publiques dont elles ont la charge.

Allemagne⁶

Le Groupe de travail interministériel du gouvernement fédéral allemand sur l'égalité entre les femmes et les hommes (IMA-GM) a constitué un sous-groupe de travail sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire (UAG-GB) en 2003. Ce groupe formé d'expert(e)s des questions de genre et de budget a préparé une étude de faisabilité sur la question qui sera conduite en 2005-2006. Plusieurs ministères fédéraux ont déjà pris des mesures décisives en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire dans le cadre de leur politique d'égalité entre les hommes et les femmes. Le ministère de la Jeunesse, par exemple, a instauré un contrôle systématique du genre dans les titres budgétaires importants : ainsi, les rapports annuels que doivent lui remettre toutes les institutions bénéficiant de fonds publics dans le domaine de la jeunesse contiennent des données sur la participation des garçons et des

filles aux différentes actions, et les aspects en relation avec le genre sont analysés. L'Institut allemand de la jeunesse (DJI) conduit tous les ans une analyse qualitative scientifique pour évaluer les bénéfices que retirent les filles et les garçons des mesures financées par le ministère fédéral, ainsi que les progrès réalisés, sur le plan des politiques sensibles au genre, par les institutions subventionnées. D'autres ministères fédéraux, comme ceux de l'Éducation, de la Coopération internationale ou des Affaires publiques, ou encore des institutions fédérales comme le Bureau fédéral de l'éducation politique, ont développé des instruments tout aussi intéressants pour contrôler et restructurer les dépenses.

Plusieurs *Länder* allemands s'emploient à mettre en œuvre l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Suite à une initiative parlementaire et à une décision du maire et du sénat en 2003, la ville de Berlin (3,4 millions

d'habitants environ) a élaboré pour 2006 un budget prenant en compte le genre qui sera approuvé par le parlement fédéral le 8 décembre 2005. Ainsi, dans ce budget, le budget de chaque ministère est en partie analysé selon le genre, à commencer par les parties principales (Hauptgruppen) 6 (allocations et contributions financières) et 8 (investissements). Cette première étape concerne des titres du budget dont les hommes et les femmes, ou les filles et les garçons, pourraient être les bénéficiaires directs et indirects ; c'est pourquoi une analyse des bénéficiaires ventilée par sexe a été conduite et intégrée dans le budget. Par ailleurs, le sénat de Berlin a établi une Commission sur l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'un groupe de travail sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire – dont fait partie l'ONG « Berlin Initiative for Gender-Just Budgeting ».

Au niveau local, de nombreuses villes ont pris des mesures d'intégra-

6. Websites :

- Federal process:
www.gender-mainstreaming.net/RedaktionBMFSFJ/RedaktionGM/Pdf-Anlagen/implementation-of-gender-mainstreaming.pdf
- Federal feasibility study:
www.bmfsfj.de/kategorien/Aktuelles/ausschreibungen,did=23218.html
www.gender-mainstreaming.net/gm/Aktuelles/newsletter,did=28142.html
- Berlin report:
www.berlin.de/SenWiArbFrau/frauen/gender_gs/index.html
www.berlin.de/SenWiArbFrau/frauen/doku/gender/d153136_31_08_2004_schlussbericht2.pdf
- Berlin initiative: www.gender-budgets.de



tion d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. A titre d'exemple, les autorités locales du land de Berlin ont élaboré pour les 12 districts qui le composent des budgets prenant en compte le genre, approuvés par leur conseil de district respectif. Le district de Lichtenberg (260 000 habitants) a mené une ana-

lyse des bénéficiaires par genre sur 19 produits (16 millions d'euros) de son budget axé sur les résultats et intégré l'analyse dans son budget. Le budget global du Lichtenberg s'élève à 514,8 millions d'euros : 377,4 millions d'euros représentent des transferts sociaux et 85,6 millions d'euros des frais de personnel. Les informa-

tions recueillies lors de l'analyse selon le genre de l'impact des budgets (produits ou titres) servent à faire avancer le processus d'approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes, à générer de la transparence sur les dépenses publiques et à identifier des groupes cibles spécifiques selon des critères de genre.

Irlande

Récemment en Irlande, la réforme législative a étendu le champ de la loi contre la discrimination à la fourniture de biens et de services ainsi qu'à la protection dans le domaine de l'emploi. Par ailleurs, les structures en place en matière d'égalité ont été renforcées avec la création d'une Equality Authority et de la NDP Gender Equality Unit.

Traditionnellement, la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes se fondait sur des mesures d'action positives. Aujourd'hui, dans le cadre du National Development Plan 2000-2006 (NDP), une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes a été adoptée pour promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre de son rôle de soutien et de conseil concernant l'approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes auprès des décideurs et des responsables de la mise en œuvre des programmes, la NDP Gender Equality Unit a commandé un projet de recherche pilote pour examiner l'éventuelle mise en œuvre de l'intégration d'une perspec-

tive de genre dans les processus budgétaires.

La cible principale de ce travail de recherche était le County Enterprise Board (CEB), structure régionale dont la mission consiste à promouvoir les micro-entreprises grâce à des subventions en espèces et à des programmes destinés à encourager l'esprit d'entreprise et le renforcement des capacités.

La démarche était centrée sur la mise au point de deux outils d'analyse de genre à la fois en tant qu'aides pour la recherche et résultats de la recherche :

Le *Template to Promote Gender Sensitive Budgeting* (modèle pour la promotion de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire) fournit une matrice pour évaluer la dimension du genre au niveau de toutes les facettes des organisations, dont les processus budgétaires. Les résultats de ce bilan peuvent servir de référence pour, dans un premier temps, évaluer la sensibilité globale de l'organisation au genre et, dans un deuxième temps, pour la renforcer.

La *Funding Map* (carte du financement) propose une nouvelle façon

d'analyser les budgets. Elle promeut l'intégration d'un plus large éventail de profils professionnels, de même que de nouvelles perspectives encourageant un lien proactif entre l'administration financière et la fourniture de programmes. Cette carte permet non seulement de mettre en évidence le fossé entre l'élaboration des politiques et l'allocation des ressources, mais aussi d'évaluer la souplesse des processus budgétaires. Selon une progression logique, il est possible de passer de la Funding Map à d'autres outils de budgétisation prenant en compte le genre, comme l'analyse des bénéficiaires par genre et l'analyse de l'incidence ventilée par sexe.

Un aspect clé de ce travail de recherche était l'étude des contraintes imposées aux financements octroyés au CEB par le gouvernement national. Dans ce contexte, le projet pilote d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire a facilité l'analyse de l'influence de la théorie économique sur la politique économique et des implications sur la politique sociale et, plus particulièrement, sur la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Norvège

La Norvège possède une longue tradition en matière d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, une des méthodes utilisées afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. La responsabilité de toutes les autorités publiques dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur champ de compétence respectif est inscrite dans la loi de 1979 sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette disposition a été renforcée lors de la révision de la loi en

2002 et l'obligation de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes de manière active, planifiée et systématique a été élargie aux organismes du secteur privé. De plus, il est désormais obligatoire de faire rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le bilan annuel (dans les propositions budgétaires dans la mesure où les ministères sont concernés). Cette obligation ne concerne que la politique du personnel.

Depuis 2002, le ministère de l'enfance et des Affaires familiales coordonne une initiative visant à intégrer une perspective de genre dans le budget national de Norvège. Les trois projets de budgets du gouvernement (2003, 2004, 2005) incluaient une annexe présentant des analyses selon le genre couvrant une large diversité de secteurs budgétaires. Malgré l'absence d'obligation en la matière (les ministères avaient été *invités* à participer), presque tous les ministères ont participé à cet exer-



cice. La Commission des Secrétaires d'état à l'égalité entre les femmes et les hommes a été chargée, par le gouvernement, de l'élaboration d'un nouveau modèle d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Des évaluations systématiques prenant en compte le genre de financements de programmes ont été produites dans le domaine de la politique de jeunesse, la production alimentaire et l'élevage de rennes. Outre ces résultats, on a constaté une visibilité accrue et plus d'attention portée aux aspects du genre dans un grand nombre de secteurs politiques et budgétaires. Des critiques ont été émises sur le fait que l'impact n'a porté que sur un nombre restreint de dotations budgétaires tout en négligeant le niveau macro-économique. Le suivi de cet exercice a été également limité. En 2005, le gouvernement a décidé de réformer ce processus afin d'en améliorer la qualité et l'impact.

En ce qui concerne le budget national pour 2006, tous les ministères ont été requis de faire rapport sur les évaluations prenant en compte le genre dans leurs propres propositions budgétaires. L'étendue des analyses de genre et le niveau de détails rapportés sont laissés à l'appréciation de chaque ministre. Des lignes directrices seront publiées d'ici fin 2005 afin de faciliter le processus et faire progresser l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire dans le projet de budget 2007 du gouvernement. Un groupe de travail interministériel, mis en place sous les auspices de la Commission des Secrétaires d'état à l'égalité entre les femmes et les hommes et assisté par un(e) consultant(e) externe, a préparé ces lignes directrices. L'annexe sur l'égalité entre les femmes et les hommes a été modifiée afin de mieux prendre en compte le niveau macro-économique. L'office national des statistiques a été sollicité par le ministère de l'enfance et des Affaires familiales afin de préparer un rapport sur les revenus, l'emploi et l'utilisation du temps selon le genre. Un groupe de référence interministériel, comprenant, entre

autres, le ministère des Finances et le ministère du Travail et des Affaires sociales ont suivi la préparation du rapport qui a été présenté en même temps que le projet de budget 2006, en octobre dernier. Ceci afin de rendre la nouvelle annexe sur l'égalité entre les femmes et les hommes plus intéressante et utile pour le parlement et les ministres, les autres autorités publiques et l'opinion publique. Le contenu et l'approche de l'analyse selon le genre au niveau macro-économique du budget seront révisés annuellement. Une évaluation externe a été commanditée, qui suivra le processus de budget prenant en compte le genre, tel que réorganisé, sur une période de trois ans.

La formation et la sensibilisation sont des éléments majeurs dans ce processus d'intégration d'une perspective de genre. Un séminaire, organisé en 2003, ouvert à la participation de tous les pays nordiques, avait pour objectif d'impliquer les membres du parlement, les ONG, les médias et la communauté des chercheurs. En janvier 2004, un séminaire, organisé par la Commission des Secrétaires d'état, a été suivi par la majorité des ministères, ainsi que certains gouverneurs régionaux et agences gouvernementales. Durant ce séminaire, des exemples concrets de différences dans la distribution des ressources publiques ont pu être présentés, différences révélées par l'analyse selon le genre des postes budgétaires tant au niveau national qu'aux niveaux local et régional. Des séminaires de formation, de petite taille, ont été organisés à l'intention des agents chargés des questions budgétaires et ceux en charge des politiques et des contacts en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'étroite coordination, au sein du ministère de l'Enfance et des Affaires familiales, entre le service de coordination et de planification et le service des affaires familiales, de la prise en charge des enfants et de l'égalité entre les femmes et les hommes, constitue un élément central du projet. De bonnes statistiques ventilées par sexe sont une condition préalable à l'intégration d'une perspective de genre dans

le processus budgétaire. Le ministère de l'Enfance et des Affaires familiales finance, avec le Bureau national des statistiques, un point de contact sur le genre afin de coordonner et améliorer la présentation et l'analyse des statistiques ventilées par sexe. Ce point de contact a été également essentiel dans la réalisation de l'annexe 2006 sur l'égalité entre les femmes et les hommes au projet de budget.

Les budgets prenant en compte le genre sont un sujet central dans le Plan d'action 2001-2005 de la coopération nordique sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Les ministères des Finances et de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes ont décidé de lancer conjointement un projet de coopération nordique visant à intégrer une perspective de genre dans le processus budgétaire aux niveaux nordique et national. Ce projet prévoit des actions aux plans nordique et national et a commencé début 2004. Le ministère de l'Enfance et des Affaires familiales a lancé, dans ce contexte, un petit projet de recherche et documentation sur le genre et la répartition des ressources publiques dans le secteur de la santé. Ce projet a débuté en Suède et une étude parallèle a été entreprise en Norvège. Les résultats de ce projet sont extrêmement intéressants. L'étude suédoise démontre comment les femmes souffrant de maladies de la peau, comme le psoriasis, bénéficient de moins de ressources en termes de traitement que les hommes souffrant des mêmes maladies (maladies qui touchent de façon égale et identique les femmes et les hommes). L'étude calcule le montant des ressources publiques qui aurait été dépensé si tous les patients avaient été traités de la même façon que les patients hommes (norme masculine), s'ils avaient été traités selon une norme « féminine » ou une norme neutre quant au genre – uniquement en fonction de leur diagnostic. Les résultats indiquent qu'il vaudrait la peine d'examiner plus en détail les importantes dotations budgétaires nationales à la santé publique.



Pologne

En Pologne, les ONG de femmes travaillent activement à la mise en œuvre de budgets prenant en compte le genre. Un réseau international d'organisations travaillant sur les budgets prenant en compte le genre a été créé et des recherches préliminaires effectuées. L'étape suivante a été le lancement de la « Gdansk Gender Budget Initiative » (initiative de budget prenant en compte le genre de Gdansk) sous la forme d'un projet pilote au plan local. La méthodologie adoptée a été élaborée à partir d'une étude comparative des meilleures pratiques et exemples d'analyses budgétaires selon le genre, observés dans d'autres pays. La coopération d'analystes étrangers spécialisés dans ce domaine (ex. : des consultant(e)s de Berlin GBI), de même que les contacts noués avec la mairie de Gdansk, ont joué un rôle capital. Dans un premier temps, des données statistiques ont été collectées auprès de diverses institutions publiques et privées dans quatre domaines : violence au sein de la famille, chômage et marché de l'emploi, santé, éducation. Des recherches préliminaires avaient mis en évidence la nécessité d'une analyse approfondie des dépenses

publiques dans les domaines du marché de l'emploi et plus particulièrement du chômage.

L'étape suivante a consisté à élaborer des questionnaires et à les distribuer pour collecter des informations. Dans l'intervalle, des visites ont été organisées dans des institutions jouant un rôle clé dans la planification stratégique et la prise de décisions à Gdansk. NEWW a également reçu des informations d'ONG locales au sujet d'initiatives qu'elles ont menées à Gdansk concernant le marché du travail. Après une étude comparative d'exemples étrangers et de solutions mises en œuvre, les conclusions ont été finalisées et publiées dans un rapport (première publication polonaise sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire), puis largement diffusées (plusieurs conférences, ateliers et cours sur le budget prenant en compte le genre ont été organisés à Varsovie, ainsi qu'une conférence à Cracovie). Le rapport est fondé sur des sources et des références d'origines diverses, de qualité inégale dans la mesure où elles résultent d'analyses plus ou moins poussées. Y sont présentées des actions se

caractérisant par une approche prenant en compte le genre. L'analyse macro-économique et régionale a été conduite selon une perspective de genre. Le rapport est une invitation à poursuivre la discussion sur les problèmes vitaux qui se posent et sur les solutions qui peuvent être envisagées à Gdansk. Il suggère qu'une analyse de ce type pourrait être un outil efficace de lutte contre la discrimination et que c'est un instrument puissant au service de la ville, des autorités locales et de la collectivité locale. L'analyse budgétaire selon le genre de NEWW a permis d'accroître la transparence des stratégies et des projets. Elle a permis à la fois d'assurer la cohérence des efforts et de les porter à la connaissance du public dans l'intérêt de la collectivité locale. Dans un très proche avenir, NEWW Polska va organiser des formations sur les budgets prenant en compte le genre dans l'objectif de former des consultants locaux ; à l'issue de ces formations, 18 personnes dans différentes villes polonaises seront opérationnelles pour informer et conseiller sur la question (d'autres informations peuvent être trouvées sur le site : www.neww.org).

Espagne

Communauté autonome basque espagnole

L'expérience de « Budget prenant en compte le genre » est une initiative d'Emakunde, l'Institut basque de la femme (gouvernement basque – Communauté autonome basque espagnole), destinée à promouvoir l'intégration d'une perspective de genre dans les budgets des administrations publiques. Elle fait partie du 3^e Plan d'action positive pour les femmes basques « Approche du genre dans les politiques publiques », et plus particulièrement de son premier volet intitulé « Acquérir une capacité normative pour développer des politiques prenant en compte le genre

dans les institutions politiques basques ».

A partir de 1999, Emakunde a promu plusieurs projets dans cette direction :

- Lancement du projet SMART de bibliothèque virtuelle (« Genre et budgets publics »), avec un accès libre via Internet (<http://www.emakunde.es>).
- Séminaire au Comité interdépartemental du Gouvernement basque (Rhonda Sharp).
- Séminaire de suivi organisé à Emakunde (Dra. Diane Elson).

En 2001, la décision a été prise de mettre en pratique un projet pilote au

sein du Gouvernement basque. Un groupe de travail a été formé, avec le soutien d'Emakunde, qui a mis à contribution plusieurs ministères et a bénéficié de l'assistance de Rona Fitzgerald. Une équipe technique a été également constituée pour apporter le soutien nécessaire au projet et aux personnes qui y participent.

En 2002, une initiative pilote a été lancée avec la participation de six ministères du Gouvernement basque ; elle s'est achevée sur une conférence à laquelle des expert(e)s nationaux/ales et internationaux/ales ont apporté leur contribution.



Groupe de travail du Gouvernement basque

<i>Ministères</i>	<i>Programmes choisis</i>
Affaires intérieures	Formation à la citoyenneté dans les cas d'urgence
Industrie, commerce et tourisme	Centres technologiques
Transport, bâtiments et infrastructures publics	Transport
Système de santé	Financement et groupes d'entraide
Culture	Sports
Développement territorial et environnement	Education à l'environnement

Rapports sectoriels Rapports présentés par les ministères participant à

l'initiative « Genre et budgets publics ». Séminaire, décembre 2002.

Manuel : Un processus budgétaire prenant en compte le genre dans la Communauté autonome basque

Suède

De même qu'en Norvège, la Suède possède une tradition en matière d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. En 1994, le gouvernement a adopté la stratégie de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes comme stratégie principale afin de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis, différentes mesures ont été prises afin d'appliquer cette stratégie. Cependant, en 2001, un groupe de travail nommé par le gouvernement a présenté un certain nombre de propositions afin d'intensifier l'action dans le domaine de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, où les services gouvernementaux étaient considérés comme acteurs principaux. En conséquence, fin 2002, un comité directeur de haut niveau a été nommé par le gouvernement afin de traiter des questions relatives à l'application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les services gouvernementaux, tels que les services de direction, de formation, de méthodes et les personnes de contact pour l'égalité dans les ministères. Parallèlement à ce travail et en coopération avec le comité directeur, un projet d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire appelé « un partage égal » a été lancé pour commencer l'action d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire dans les ser-

vices gouvernementaux. Le projet était centré sur des méthodes de développement, d'identification des besoins de formation et sur la collecte d'informations sur les éléments indispensables afin d'assurer le succès de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Le projet a été mené en coopération entre la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la Direction du budget du ministère des Finances. Une partie importante du projet était un projet pilote dans lequel un certain nombre de divisions opérationnelles ont procédé à des analyses selon le genre de trois politiques (le développement régional, les services sociaux et les transports). Ce projet a permis de lancer l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire à plus grande échelle, visant à rendre l'égalité plus visible dans tout le processus budgétaire de l'Etat.

L'action d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est passée désormais du stade de projet à celle de partie intégrante de l'action régulière du gouvernement grâce à deux décisions. Dans un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes, présenté au parlement en juin 2003, le gouvernement s'est engagé à mener une analyse de genre de toutes ses politiques en vue de définir des objectifs et des indicateurs de résultats pour l'égalité entre les femmes et les

hommes. Il s'agit donc de la première étape de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Le travail a commencé en automne 2004 et ses résultats seront présentés au parlement en 2006, ce qui signifie de mettre en évidence dans quelle mesure et de quelle façon les fonds publics, dans les différents secteurs politiques du budget de l'Etat, sont répartis entre les divers groupes de femmes et d'hommes, de filles et de garçons. Cette démarche permettra d'évaluer les résultats et de justifier ainsi la redistribution des fonds publics et les mesures afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, en tant que résultat de l'action du comité directeur et du projet « un partage égal », en avril 2004, le gouvernement a adopté un plan de mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité dans les services du gouvernement de 2004 à 2009, en mettant l'accent sur le processus budgétaire. Ce plan sera examiné chaque année et évalué qualitativement tous les deux ans.

Pour remplir ces engagements et mener à bien l'analyse selon le genre et la formulation d'objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes, des coordinateurs ont été placés à des postes clés et des unités de coordination ont été mises en place dans tous les ministères. En 2004-2005, leur tâche principale est de coordonner le travail d'analyse et de formulation



d'objectifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour les domaines d'action de leur ministère respectif. Pour les aider dans cette démarche, les coordinateurs de l'égalité entre les femmes et les hommes et le personnel de la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes participent à un programme de développement professionnel d'un an visant à développer leur rôle consultatif dans le processus. De même, des programmes de formation spéciaux et un soutien permanent d'expert(e)s sont dispensés à tous les fonctionnaires concernés par le travail d'analyse

dans les ministères. Cette formation se fonde principalement sur la méthode d'analyse GERAC Base, mise au point spécialement pour ce processus.

De plus, durant ces dernières années, le gouvernement a révisé une annexe au budget de l'Etat sur la répartition des ressources économiques entre les femmes et les hommes, introduite dès 1988 comme annexe à la partie sur l'égalité entre les femmes et les hommes du budget de l'Etat. Cependant, elle avait bénéficié de peu d'attention jusqu'à 2003, date à laquelle elle est devenue une

annexe aux prévisions financières pour 2004 du budget de l'Etat, puis développée pour contenir, outre un résumé de la situation économique, une analyse des effets du système d'assistance sociale sur les divers groupes d'hommes et de femmes.

Outre au niveau national, des exemples d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire aux niveaux local et régional peuvent être cités, par exemple à la municipalité de Stockholm ou dans la ville de Göteborg.

Suisse

Budget prenant en compte le genre de la Ville de Bâle⁷

Dans le contexte de la récession au début des années 90, la Conférence suisse des délégué(e)s chargé(e)s de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et l'Union suisse des fonctionnaires ont mandaté un institut privé afin qu'il développe un outil d'évaluation simple : il s'agissait de savoir si les femmes et les hommes étaient touchés de la même façon par les restrictions opérées dans les dépenses de l'Etat.

Cet outil permet d'effectuer les analyses clés suivantes : analyser les changements sur des intervalles de temps plus longs ; comparer les périodes d'expansion avec les périodes de restriction ; évaluer si un poste qui concerne particulièrement les femmes ou les hommes a évolué de façon disproportionnée par rapport aux dépenses moyennes. Autre caractéristique de cette méthode : les com-

paraisons ne portent pas sur des sommes d'argent, mais sur des écarts par rapport à la croissance moyenne.

Cet outil a permis d'examiner les répercussions des restrictions budgétaires sur l'emploi, les bénéficiaires des dépenses et les coûts découlant du travail non rémunéré, notamment des femmes.

Les résultats sont présentés dans une publication de 1996 intitulée *An den Frauen sparen?* (Faire des économies sur les femmes ?). Grâce au travail considérable de relations publiques du Conseil de femmes et des décideurs, le Parlement de Bâle a, par la suite, autorisé l'élaboration de données statistiques séparées pour la ville de Bâle. Dans le cadre de ce mandat, le Bureau de l'égalité et l'Office de la statistique ont également pu être consultés. Il en résulte une analyse de l'incidence très

détaillée, qui met en évidence que plus de 90 % des dépenses sont attribuables à l'un des genres. L'étude a été publiée sous le titre de *Der kleine Unterschied in den Staatsfinanzen* (la petite différence dans les finances publiques).

En juillet 2005, le gouvernement a décidé que l'analyse d'incidence sur les dépenses publiques devait être actualisée tous les ans et que les données statistiques seraient mises à jour tous les quatre ans. Les résultats et les changements observés sur une période seront régulièrement publiés avec le budget. De plus, une analyse détaillée dans un domaine particulier de l'éducation sera développée au moyen d'indicateurs et de chiffres de référence, avec l'aide de spécialistes externes.

Turquie

Expérience d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire en Turquie

En Turquie, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est une idée neuve dont l'application est encore très limitée. Les institutions publiques et les ONG connaissent mal ce concept et, jusqu'à récemment, la conjoncture était assez peu favorable à son application. Mais les développements positifs récents et notamment le ren-

forcement des capacités des mécanismes nationaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la restructuration des processus budgétaires, laissent penser qu'il existe un potentiel pour l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire.

Le seul exemple turc d'intégration d'une perspective de genre dans le

processus budgétaire est le transfert conditionnel de fonds destiné à augmenter le nombre d'inscriptions dans les écoles. Dans le primaire et le secondaire, le niveau de fréquentation des filles est inférieur à celui des garçons ; dans ces conditions, les filles ne peuvent bénéficier des services et des dépenses du ministère de l'Education dans des proportions

7. Pour des informations complémentaires, voir : <http://www.frauenrat-bs.ch/gender-budget/>.



équivalentes à celles des garçons. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire prévoit une restructuration des recettes et des dépenses pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ; un projet développé par la Banque mondiale en coopération avec le ministère de l'Éducation a pour rôle de soutenir cet objectif. Le programme d'ensemble (2002-2006), mis en œuvre par la Direction générale de l'aide sociale et de la solidarité au niveau national, doté d'un budget de 500 millions de dollars US, est axé sur la minimisation des risques sociaux. L'une des composantes de ce projet est le transfert conditionnel de fonds aux familles démunies dans le but de les aider à scolariser leurs

enfants dans le primaire et le secondaire. Le projet part du principe que la première réaction d'une famille en situation de crise économique est de retirer son enfant de l'école pour le mettre au travail. A la condition qu'elles s'engagent à envoyer leurs enfants à l'école, les familles reçoivent une subvention qui, quoique modique, est plus importante pour les filles : 22,2 % de plus dans le primaire, et 39,2 % de plus dans le secondaire. Du début du projet jusqu'en 2005, 537 917 filles et 632 863 garçons ont bénéficié de cette mesure. Et bien que les filles soient en nombre inférieur, le montant total des subventions versées en leur faveur est pour l'instant supérieur. Dans ce système, le paiement

se fait auprès des mères ; chacune dispose de son compte bancaire et reçoit l'argent personnellement. Cette approche favorise l'émancipation des femmes au sein de la famille.

Le projet est un succès, comme le prouvent la hausse des inscriptions dans les écoles, notamment chez les filles, ainsi que leur bonne réussite scolaire. Ainsi, en 2003-2004, le pourcentage de filles inscrites dans le secondaire après la 4^e était de 75,4 % dans les familles bénéficiant d'une aide, comparé à une moyenne de 38,7%. Ces taux étaient respectivement de 74 % et 47 % pour les garçons ; ces statistiques mettent clairement en évidence l'impact positif d'une initiative de budget sensible au genre.

Royaume-Uni

L'analyse d'impact selon le genre et le budget écossais

Le pouvoir exécutif écossais a donné un aperçu de son plan pour parvenir à l'égalité par l'adoption d'une stratégie d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes – intégrant l'égalité dans le processus politique. « La stratégie pour l'égalité⁸ », publiée en novembre 2000, a mis en exergue un certain nombre d'actions afin de soutenir l'engagement à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris le développement de mécanismes pour l'évaluation de l'impact selon le genre des budgets et des plans de financements.

Le développement d'outils d'analyse de genre du budget se poursuit dans le contexte d'une action pilote au département de la Santé et à la division du Sport au sein du département de la Culture, du Tourisme et du Sport. En raison de la nature des inégalités dans le domaine de la santé en Écosse et l'importance de la politique de santé au sein des politiques publiques, cette action permet de commencer avec ce problème et d'appliquer une analyse de genre au processus politique et aux allocations de ressources dans ce domaine

Cette action pilote a commencé en janvier 2005 et s'est concentrée sur l'identification des différences selon le genre en réponse aux initiatives lancées par les secteurs de la santé et du sport et pour établir les preuves qui mettent en évidence la nature transversale de l'inégalité. Les programmes choisis sont la prévention du tabagisme et le sevrage et un programme d'intervention dans les écoles. Cela reflète la décision de se concentrer sur les inégalités dans le domaine de la santé parmi les jeunes en Écosse afin que cette action soit réalisée dans le temps assigné aux actions pilotes. En outre, le travail a été structuré de façon à en tirer les enseignements nécessaires pour lier les processus politique et d'allocation de ressources et fournir un exemple concret de la façon d'aborder une analyse de budget selon le genre au sein du pouvoir exécutif écossais. Cette méthodologie comprend :

- une présentation de la littérature mettant en évidence les différences selon le genre dans le domaine politique ;
- dresser la carte des processus politiques et des allocations de ressources au regard de ces deux initiatives par le biais d'entretiens avec des intervenants clés du pouvoir exécutif et des organes publics

chargés de la mise en œuvre de ces initiatives ;

- l'élaboration de lignes directrices pour les autorités tirant les leçons de l'action pilote et des meilleures pratiques internationales ;
- l'élaboration d'un rapport sur les progrès des actions pilotes incluant les bibliographies, l'analyse des résultats et des recommandations sur le travail futur en matière d'analyse du budget selon le genre ;
- une brève présentation du travail pilote dans le projet de budget présenté en septembre 2005 ;
- un plan d'action pour la phase suivante du travail au sein du pouvoir exécutif écossais.

L'initiative est menée par l'unité Egalité et le département des Finances de l'Exécutif écossais. L'unité Egalité a engagé un spécialiste pour ce projet, pour une période de six mois, pour dresser le tableau des processus politiques et d'allocations des ressources et pour travailler plus particulièrement sur l'action pilote dans le domaine de la santé. Une équipe de la Glasgow Caledonian University a entrepris de recueillir la littérature sur le sport et d'évaluer les programmes d'intervention à l'école. En outre, deux conseillers/ères ont été affecté(e)s au projet afin de fournir une expertise technique dans le

8. La stratégie pour l'égalité: travailler ensemble pour l'égalité. Exécutif écossais, novembre 2000.



domaine de l'analyse du budget selon le genre. L'objectif de cette action pilote est d'identifier les principaux mécanismes impliqués dans la réalisation d'une analyse de budget selon le genre, ainsi que la stratégie pour l'égalité 2000 le spécifie et d'informer sur les travaux futurs d'analyse du budget selon le genre et sur l'égalité dans le budget écossais. C'est pour-

quoi il est nécessaire d'établir le lien entre les objectifs politiques, les priorités d'intervention et le processus d'allocations de ressources.

En travaillant à l'évaluation de l'impact selon le genre sur les budgets et la planification des dépenses, l'Exécutif a décidé tout d'abord de se concentrer sur le genre, car c'est dans ce domaine que beaucoup de progrès

ont été accomplis dans les autres pays, desquels des leçons pouvaient être tirées. En outre, des données sur le genre sont plus facilement accessibles que dans d'autres domaines. L'analyse selon le genre peut aussi être utilisée pour révéler les facteurs qui contribuent aux inégalités pour différents groupes dans le contexte plus large de l'égalité.

Le Conseil nordique des ministres

Le Conseil nordique des ministres a lancé un projet de coopération nordique pour 2004-2006 dans le but de contribuer à l'intégration d'une perspective de genre et d'égalité dans la politique financière nordique. Il existe un certain nombre d'études dans les pays nordiques qui mettent en lumière les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents domaines politiques :

- les suppléments budgétaires – répartition des ressources écono-

miques entre les femmes et les hommes ;

- étude sur l'octroi de subventions dans l'élevage des rennes ;
- étude sur la perspective de genre dans les soins de santé ;
- étude sur l'octroi de subventions dans l'agriculture ;
- étude sur le budget dans la municipalité ;
- étude sur le soutien à la culture et aux activités de loisirs pour la jeunesse ;

- étude du programme pour l'égalité des chances entre les filles et les garçons ;

- analyse : l'analyse de genre de la santé au travail et des lois sur la sécurité.

Plus d'informations sur ce projet et ces études peuvent être trouvées sur le site suivant : <http://www.norden.org/gender/>.

Annexe I

Membres du Groupe de spécialistes sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire (EG-S-GB)

Albanie

- M^{me} Lavdie Ruci
General Secretary, Ministry of Culture, Youth and Sports

Autriche

- M^{me} Gabriele Michalitsch
Présidente du Groupe EG-S-GB.
Professor, Department of Economics III, Vienna University of Economics and Business Administration

Belgique

- M^{me} Nathalie Holvoet
Researcher, Institute of Development Policy and Management (IDPM)

France

- M. Xavier Froment
Adjoint de la chef de service, Service des Droits des Femmes et de l'Égalité, Ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle

Norvège

- M^{me} Anne Havnør
Vice-Présidente du Groupe EG-S-GB. Counsellor, Ministry of Children and Family Affairs

Suède

- M^{me} Anna-Marie Sandquist
Expert on gender budget, Ministry of Industry, Employment and Communications, Division for Gender Equality

Annexe II

Mandat du Groupe de spécialistes sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire (EG-S-GB)

1. Nom du comité

Groupe de spécialistes sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire (EG-S-GB).

2. Type de comité

Comité d'experts.

3. Source du mandat

Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG).

4. Mandat

Sous l'autorité du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG), le Groupe de spécialistes est chargé d'élaborer des lignes directrices pour les Etats membres afin d'établir des budgets prenant en compte ou d'entreprendre des réformes en la matière.

Lors de l'élaboration de ces lignes directrices, le Groupe prendra dûment en compte les travaux déjà réalisés dans ce domaine par le CDEG, l'Union européenne, le Conseil nordique des Ministres et

d'autres organisations internationales.

5. Composition

a. Le Groupe est composé de six spécialistes des Etats membres suivants : Albanie, Autriche, Belgique, France, Norvège, Suède.

b. Le budget du Conseil de l'Europe prendra en charge les frais de voyage et de séjour d'un(e) spécialiste de chacun des pays précités. Les autres Etats membres peuvent, à leurs propres frais, désigner des spécialistes pour participer aux réunions du Groupe.

c. Qualifications requises des personnes participant au Groupe de spécialistes : expert(e)s et chercheurs/euses spécialisé(e)s dans le domaine de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire.

d. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe peuvent respectivement désigner un(e)

représentant(e) pour participer aux réunions du Groupe, sans droit de vote mais avec remboursement des frais imputés aux titres respectifs du Budget ordinaire.

e. Le Comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de la Commission européenne et la Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances du Parlement européen peuvent envoyer des représentant(e)s aux réunions du Groupe, sans droit de vote ni prise en charge des frais.

6. Méthodes de travail

Dans le cadre de son mandat, le Groupe aura la possibilité d'avoir les contacts et les consultations qu'il estimera nécessaires avec des professionnels intéressés et autres pour la mise en œuvre de son mandat, notamment par le biais d'auditions ou de consultations écrites.

7. Durée du mandat

Le présent mandat expire le 31 décembre 2004.

Annexe III

Questionnaire sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, envoyé aux membres du CDEG

- | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1. Quelles mesures ont été prises dans votre pays (aux niveaux local, régional et/ou national) pour mettre en place une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire ?</p> | <p>2. Qu'est-ce qui a motivé la prise en compte du genre dans le processus budgétaire?</p> <p>3. Quels sont les secteurs concernés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Education • Marché de l'emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Développement régional • Transport • Santé • Autres ... (Spécifiez, s'il vous plaît) <p>4. Qui sont les acteurs impliqués et quels sont leurs rôles ?</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

ACTEURS	RÔLES	Initier	Recherche	Plaidoyer Lobbying	Mise en place	Coordination	Évaluation	Support technique et formation	Support financier	Autres (veuillez préciser)
Organisations Internationales										
Ministère des finances ou autres ministères responsables pour les finances/budget (veuillez préciser)										
Parlement										
Mécanismes nationaux en matière d'égalité										
Société Civile (ONG, syndicats, associations, etc.)										
Experts indépendants										
Autorité locale ou régionale										
Autres (veuillez préciser)										



- | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>5. Comment les ressources financières et humaines ont-elles ont été distribuées ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Institut de recherche • Autres ... (Spécifiez, s'il vous plaît) | <p>hommes dans le processus budgétaire ?</p> |
| <p>6. Des statistiques différenciées selon le genre sur ces initiatives budgétaires sont-elles disponibles? Qui produit ces statistiques ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institut national de statistique • Autorité locale • Institut privé | <p>7. Y a-t-il eu une étude de faisabilité sur les budgets prenant en compte le genre ?</p> <p>8. Avez-vous rencontré des obstacles et/ou problèmes lors de la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les</p> | <p>9. Quels exemples concrets existent-ils sur les initiatives de prise en compte du genre dans les budgets au niveau local/régional/national ? Veuillez, si possible, utiliser le formulaire joint pour la présentation des exemples.</p> |

Annexe au questionnaire : formulaire de présentation de projets prenant en compte le genre dans les budgets

Breve description du processus budgétaire
Breve description du projet de budgets prenant en compte le genre
Qui a été l'initiateur/trice du projet?
Qui est chargé de sa mise en œuvre?
Quand le projet a-t-il débuté? Quelle est la durée prévue?
Quel est l'objectif du projet? (décrire brièvement le contenu) Quels sont les résultats attendus?
Quels sont les secteurs concernés? (marché du travail, éducation, santé, transport, etc.)
Quels sont les échelons concernés? (national, régional, local)
Quels techniques et instruments ont été utilisés pour mettre le projet en pratique? Est-il nécessaire d'en élaborer de nouveaux?



Qui sont les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet? (ministère, parlement, ONG, etc.)
Ont-ils/elles reçu une formation particulière? De quel type de formation ont-ils/elles besoin?
Quels sont les résultats du projet à ce jour?
Quels problèmes ont été rencontrés lors de la mise en œuvre du projet? Comment ont-ils été surmontés?
Qui est responsable du suivi du projet? Quelles méthodes de suivi sont utilisées?
Veuillez indiquer des références bibliographiques sur le projet (articles, rapports, etc - en français ou anglais si possible)
Qui peut être contacté(e) pour plus de renseignements sur le projet?

Annexe IV

Bibliographie

- Bakker, Isabella** (1994, ed.): *The Strategic Silence. Gender and Economic Policy*. London.
- Bakker, Isabella, Elson, Diane** (1998): *Towards Engendering Budgets*. In: Canadian Centre for Policy Alternatives 1998, p. 297-324.
- Bakker, Isabella, Elson, Diane** (1998): *Für ein Budget, das mit Frauen rechnet. Ansätze zu einer makroökonomischen Analyse von Staatsbudgets aus Frauensicht*. In: Olympe. Feministische Arbeitshefte zur Politik 9, p. 50-61.
- BEIGEWUM (Beirat für gesellschafts-, wirtschafts- und umweltpolitische Alternativen)** (2002): *Frauen macht Budgets*. Staatsfinanzen aus Geschlechterperspektive. Wien.
- Bellamy, Kate** (2002): *Gender Budgeting. A Background Paper for the Council of Europe's Informal Group of Experts on Gender Budgeting*. CDEG-GB (2002) 4.
- BMF (Bundesministerium für Finanzen)** (2002): *Is the Austrian tax system really "gender-neutral"? Results of a wage- and income-tax comparison between men and women*. Wien. (<http://www.bmf.gv.at>).
- Budlender, Debbie, Elson, Diane, Hewitt, Guy, Mukhopadhyay, Tanni** (2002): *Gender Budgets Make Cents. Understanding Gender Responsive Budgets*. Commonwealth Secretariat/London.
- Budlender, Debbie, Hewitt, Guy** (2002): *Gender Budgets Make More Cents. Country Studies and Good Practice*, Commonwealth Secretariat/London.
- Budlender, Debbie, Sharp, Rhonda, Allen, Kerri** (1998): *How to do a gender-sensitive budget analysis: contemporary research and practice*. Canberra/London.
- Çalar, Gülay** (2002): *Engendering der Makroökonomie: Chancen und Grenzen feministischer Ansätze*. In: *femina politica*, 1/2002, p. 48-57.
- Cecchini, Isabel, Cornet, Annie et Holvoet, Nathalie** (2003): *Projet « gender budgeting » (dans le cadre du projet global « gender mainstreaming »). Rapport de synthèse/Gendergevoelig budgetteren. Syntheserapport van het project "gender budgeting" in het kader van het globaal project "gender mainstreaming" opgericht door het federale beleidsniveau*. Brussel, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes/Instituut voor de Gelijkheid van Mannen en Vrouwen.
- Cecchini, Isabel, Cornet, Annie et Holvoet, Nathalie** (2003): *Analyse budgétaire en terme de genre et d'égalité hommes/femmes : réduire les inégalités et améliorer ses performances : un défi pour les services publics/Gendergevoelig budgetteren: Ongelijkheid verminderen en efficiëntie verhogen: een uitdaging voor openbare instellingen*. Brussel, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.
- Elson, Diane** (1997): *Tools for Gender Integration into Macroeconomic Policy*. In: Link in to Gender and Development 2/ Summer 1997, p. 13.
- Elson, Diane** (1999): *Commonwealth Gender Responsive Budget Initiative: Background Papers*. London/Commonwealth Secretariat.
- European Parliament** (2003): *Public hearing on "Gender budgeting – the gender perspective in the public budgets"*. Report on "Gender budgeting – building public budgets from a gender perspective" by Ms Fiorella Ghilardotti, member of the Committee on Women's Rights and Equal Opportunities. 2002/2198 (INI).
- Gubitzer, Luise, Trukeschitz, Birgit** (eds., 2004): *Frauen und Budgets*. Frankfurt/Berlin/Bern.
- Himmelweit, Susan** (2002): *Making visible the hidden economy: the case for gender impact analysis of economic policy*. In: *Feminist Economics*, Vol. 1/8, p. 49-70.
- Himmelweit, Susan** (2001): *Tools for Budget Impact Analysis: Taxes and Benefits*, UNIFEM-OECD-Nordic Council Conference on Gender Responsive Budgeting. Brussels, October 2001.

**Hofbauer Balmori, Helena**

(2003): *Gender and Budgets. Overview Report*. Brighton (<http://www.ids.ac.uk/bridge/>).

Hunt, Karen, Budlender, Debbie

(1998, eds.): *Money matters – Women and the Government Budget*. Capetown.

Manske, Alexandra, Young, Brigitte

(2002): *Engendering der Makroökonomie: Eine Einleitung, „What is Feminist Economics all about?“*. In: *femina politica*, 1/2002, p. 9-12.

Michalitsch, Gabriele (2001):

Budgetäre Imperative patriarchaler Restrukturierung. Über geschlechterpolitische Defizite. In: WIWIPOL (ed.): *Wirtschafts- und sozialpolitische Alternativen zum Regierungsprogramm*. Wien, p. 47-62.

Michalitsch, Gabriele (2003): *Wer, wie viel, für was? Gender Budgeting und öffentliche Finanzen*. In: Dackweiler, Regina Maria/Hornung, Ursula (eds.): *Frauen-Macht-Geld*. Münster, p. 228-244.

Michalitsch, Gabriele (2005): *L'état c'est lui. Budget-Entwürfe feministischer Theorie*. In: Gubitzer, Luise/Trukeschitz, Birgit (eds.): *Frauen und Budgets*. Frankfurt/Berlin/Bern.

Rake, Katherine (2002): *Gender Budgets. The Experience of the UK's Women's Budget Group*. In: Frauenrat Basel-Stadt/Gleichstellungsbüro Basel-Stadt (ed.): *Gender Balance – Equal Finance*. Basel, p. 14-20.

Reeves, Hazel, Sever, Charlie (2003): *Gender and Budgets. Supporting Resources Collection*. Brighton (<http://www.ids.ac.uk/bridge/>).

Sarraf, Feridoun (2003): *Gender-Responsive Government Budgeting*. IMF Working Paper.

Sen, Gita (2000): *Gender Mainstreaming in Finance Ministries*. In: *World Development* 28/7.

Sen, Gita (2002): *Engendering von Finanzministerien*. In: *Femina politica* 1/2002, p. 58-70.

Sharp, Rhonda (2003): *Budgeting for equity. Gender budget initiatives within a framework of performance oriented budgeting*. UNIFEM/New York.

Sharp, Rhonda, Broomhill, Ray (2002): *Budgeting for Equality: The Australian Experience*. In: *Feminist Economics* Vol. 1/8, p. 25-4.

UNIFEM (2002): *Gender Budget Initiatives: Strategies, Concepts and Experiences*. UNIFEM/New York.

Sites Internet d'Organisations internationales

UNIFEM www.unifem.org/www/genderbudgets/work/html

UNDP www.undp.org/gender

La Banque mondiale

www.worldbank.org/wbi/publicfinance/gender/htm

Le Fonds monétaire international

www.imf.org

OCDE www.oilis.oecd.org/olis/2002doc.nsf

The Commonwealth Secretariat

www.thecommonwealth.org/gender

Asian Development Bank

www.unisa.edu.au/pacificproject/

International Development Research Center-Canada (IDCR)

www.idrc.ca/gender

Gender responsive budget initiatives www.gender-budgets.org

Conseil nordique des Ministres

www.norden.org/gender

Sites Internet d'Etats membres du Conseil de l'Europe

Autriche <http://www.bmf.gv.at>

Allemagne <http://www.gender-budgets.de>

Pologne <http://www.neww.org>

Suède <http://www.naring.regeringen.se>

Suisse <http://www.frauenrat-bs.ch/gender-budget/>

**Division Égalité
Direction générale des droits de l'homme – DGII
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex, France**